



## COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

---

### **Présent-e-s :**

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

### **Conseil administratif :**

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

### **Excusé-e-s :**

Mme Nathalie RUEGGER

MM. Vincent GILLET et Francisco VALENTIN

### **Absent :**

M. Pierre-Alain GAUD

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

**Procès-verbaliste** : Mme Marlène STANNING

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**

## 5. Rapports des commissions :

- a) Ad hoc pièce D Cherpines du 28 novembre
- b) Commissions réunies du 4 décembre
- c) Economie et finances du 7 décembre
- d) Culture et loisirs du 11 décembre

## 6. Propositions du Conseil administratif

### A. Projets de délibération

- a) D 100-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 390'000.- pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus
- b) D 105-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour l'étude de la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont et cession gratuite des parcelles à la Commune pour être incorporées au domaine public communal
- c) D 106-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 29'000.- pour l'étude pour le renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie
- d) D 108-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale
- e) D 109-2017 P : Annulation de la délibération D 93-2014
- f) D 110-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 198'000.- pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

## 7. Propositions du Conseil municipal

### A. Résolution

- a) R 11-2017 P : Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

## 8. Pétition

- a) Pe 04-2017 : En faveur de la mobilité douce

## 9. Questions

## 10. Divers

*Clôture de la séance.*

## Questions du public

---

**Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal**, ouvre la séance à 20H10 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse les absences de Mme Rüegger qui, à l'instar de M. Rodriguez, fête son anniversaire ce jour et a souhaité le célébrer en famille, ainsi que de M. Vincent Gillet qui est à l'armée et M. Francis Valentin qui, malheureusement, est malade. M. Gaud, quant à lui, rejoindra la séance avec un peu de retard.

Ce Conseil, auquel la Présidente a demandé à ses membres de venir déguisés à l'occasion de l'Escalade, commence par une note festive avec le 'Cé qu'è lainô' joué à la trompette par M. Favre et entonné par toute l'assemblée.

A) **PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**La Présidente** demande à l'assistance de se lever. Elle donne alors lecture de la prestation de serment :

*« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».*

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande à M. Sylvain Dupraz, qui succède au sein de ce Conseil municipal à M. Veillet, pour groupe PLR, de lever la main droite et de répondre par les mots :

*'Je le jure' ou 'Je le promets'.*

**M. Dupraz prête serment en déclarant : 'Je le jure', sous les applaudissements de l'assistance.**

B) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017**

**La Présidente** explique que lors de la précédente séance du Conseil municipal, le vote de l'amendement de la subvention de la Musique municipale était correct, mais pas l'annonce du résultat. En effet, en cas d'égalité des voix, la proposition est refusée. La proposition d'amendement mise au vote est donc refusée, puisqu'il y avait égalité des voix, le vote de la Présidente compris. Le procès-verbal du 14 novembre 2017 est donc à modifier dans ce sens.

En page 13 :

**Le résultat du vote reste le même, à savoir 12 voix pour et 12 voix contre. La Présidente, qui a voté pour cet amendement, tranche à nouveau dans ce sens. L'amendement N° 4 est accepté.**

Lire :

**Le résultat du vote reste le même, à savoir 12 voix pour et 12 voix contre, le vote de la Présidente compris. Le règlement prévoyant qu'en cas d'égalité, la proposition est refusée, cet amendement N° 4 est donc refusé.**

**Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 18 voix pour et 2 abstentions, sous réserve de la correction demandée par la Présidente.**

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **3.1. Délai référendaire**

**La Présidente** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 21 décembre 2017 et s'achèvera le 12 février 2018. Ceci en raison d'une suspension durant les Fêtes de fin d'année du 23 décembre 2017 au 3 janvier 2018, inclus.

#### **3.2. Résolution R 10-2017**

**La Présidente** se réfère à la résolution R 10-2017 votée par le Conseil municipal le 17 octobre dernier, laquelle s'opposait à la décision de l'assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) d'octroyer une subvention de CHF 330'000.- pour la construction d'une passerelle sur le Rhône. Elle les informe que cette décision a été annulée le 21 novembre 2017, conformément à ce que demandait cette résolution. Le procès-verbal de confirmation est disponible sur cmnet, sous l'onglet '*Décisions ACG*'.

#### **3.3. Inscriptions au voyage du Conseil municipal**

**La Présidente** leur rappelle que les inscriptions au voyage du Conseil municipal doivent parvenir au Secrétariat d'ici au 20 décembre 2017. Elle demande à celles et ceux qui voudraient encore s'y inscrire, de le faire au plus vite.

#### **3.4. Liste des naturalisations**

**La Présidente** informe que la liste des naturalisations est à disposition pour consultation au Secrétariat, auprès de Mme Patrizia Melli.

### **4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

#### **4.1. Abattages d'arbres**

**M. Durand** annonce que le Service des espaces verts va entamer différents travaux de taille, voire d'abattages d'arbres. Ceux-ci se dérouleront principalement sur le Mail de la Mairie. En janvier prochain, six marronniers âgés et devenus malades seront abattus et 14 arbres ; 12 marronniers et deux tilleuls seront élagués et subiront une taille de formation. Ces travaux feront l'objet d'une information, notamment sur le Mail, afin d'en expliquer l'objectif. A l'automne 2018, des arbres seront replantés ; des marronniers, des ormes et des tilleuls.

#### **4.2. Fermeture partielle du chemin de la Châtière**

**M. Durand** informe qu'un courrier a été adressé aux riverains, afin de leur annoncer la mise à l'essai de la fermeture partielle, à certaines heures, du chemin de la Châtière et carrefour du Vallon des Vaulx. Ce projet a pris un peu de retard pour des raisons formelles ; en effet, les arrêtés de circulation sont susceptibles de recours, mais la mise en œuvre de ces mesures à l'essai est prévue pour le mois de février prochain. Cette opération a également fait l'objet d'une information dans la dernière édition du journal *Ouverture*.

#### **4.3. Courrier reçu de M. Barthassat concernant les travaux du tram**

**M. Durand** informe qu'ils ont reçu un courrier de M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat, leur annonçant que le début du chantier du tram est planifié pour 2019 et que les travaux dureront

deux ans. Le principal argument avancé pour expliquer ce décalage temporel concerne le nombre d'oppositions reçues dans le cadre de la procédure. Cet argument est étonnant à deux titres : d'une part, c'est ainsi que les propriétaires fonciers de la Commune doivent procéder dans le cadre de cette procédure. Autrement dit, ils n'ont pas d'autres moyens pour faire valoir leurs intérêts, puisque la procédure fédérale ne prévoit pas d'enquête publique préalable. Et d'autre part, la Commune n'a pas cessé, ces dernières années, de dire aux représentants de l'Etat, qu'il leur fallait entamer des discussions avec les propriétaires, ce à quoi ils leur répondaient, à la fois que ce n'était pas possible, puisqu'il s'agit de la procédure fédérale, mais surtout qu'ils avaient l'habitude de ce genre de situation. Manifestement, pas tant que ça. Ce courrier ne comprenant pas l'échéance de mise en œuvre, la Commune déjà répondu à M. Barthassat pour lui rappeler qu'elle avait signé, avec l'Etat et la commune de Confignon, une convention prévoyant que les logements doivent être livrés en même temps que le tram sera mis en service. Vue l'incertitude actuelle, Plan-les-Ouates sera très attentive à faire respecter cette clause de concordance temporelle, quitte à ralentir la procédure d'autorisation de construire. La Commune a également adressé un courrier au Président de la commission des Travaux du Grand Conseil, afin d'être auditionnée dans le cadre de l'examen du projet de loi PL 12183, sur la réalisation des liaisons L1-L2.

#### **4.4. Canalisations : chemin de Riant-Mont et chemin Vachoux**

**M. Durand** informe que l'ensemble des propriétaires du chemin de Riant-Mont ont donné leur accord pour que la Commune reprenne la domanialité de ce chemin, ce qui permettra la mise en séparatif du collecteur d'eaux qui s'y trouve. Le projet de délibération D 105-2017, porté à l'ordre du jour de cette séance, est là pour étudier ce projet. Il n'en a pas été de même pour le chemin Vachoux, ce qui fait que ce dernier n'est pas inclus dans la démarche et les riverains concernés (qui sont peu nombreux) devront trouver d'autres solutions pour l'assainissement de leur collecteur.

#### **4.5. Mini marée noire dans l'Aire**

**M. Durand** rappelle un article paru dans la Tribune de Genève, la semaine précédant ce Conseil, concernant une mini marée noire dans l'Aire, suite à des débordements d'huile de coupage dans une société de la Ziplo (Zone industrielle de Plan-les-Ouates). Pour mémoire, l'ensemble des eaux claires (eaux de pluie) de la Ziplo, qui représente 32 hectares, est acheminé par une canalisation béton de 1,8 mètre de diamètre, directement dans l'Aire. Afin d'éviter ce genre d'accident, il faudrait construire un bassin de rétention tampon, qui permettrait de retenir d'éventuelles pollutions. Diverses études ont déjà été réalisées et un avant-projet, en lien avec le plan localisé de quartier des Cherpines, sera déposé par l'Etat durant le premier semestre 2018. Ils auront l'occasion d'en reparler. Sur l'accident lui-même, ils n'ont que peu d'informations puisqu'une enquête est en cours. Il semble néanmoins que l'entreprise qui en est responsable avait entrepris les travaux de sécurisation de ses stocks d'hydrocarbure, mais qu'une défaillance de détecteurs ait engendré cette pollution, que cette société a signalée rapidement. Les dégâts sur l'environnement semblent faibles, même si la vie piscicole a, semble-t-il, bien souffert.

#### **4.6. Aide humanitaire d'urgence**

**M. Durand** informe que lors de sa séance du 28 novembre dernier, le Conseil administratif, sur proposition du Service de l'action sociale et de la jeunesse, a octroyé une aide humanitaire d'urgence à l'EPER (Entraide Protestante Suisse), de CHF 10'000.-, en faveur du peuple Rohingya, minorité musulmane de Birmanie. Cette aide permettra de financer la distribution de biens de première nécessité aux membres de cette minorité, réfugiée dans le camp de Jamtoli, qui se trouve au Bangladesh, proche la frontière avec la Birmanie.

#### 4.7. **Atelier *Sport et nutrition***

**Mme Monbaron** annonce que le premier atelier *Sport et nutrition* qui a été organisé par le Secteur sport, à l'école de commerce Aimée Stitelmann, le 18 novembre dernier, a rencontré un franc succès, comptant plus de cinquante participants et 100 % de retours positifs. Cet atelier gratuit a permis à la population de découvrir des moyens ludiques pour pratiquer une activité physique régulière, sans matériel et découvrir des recettes et astuces pour se nourrir de façon saine et adaptée à une pratique sportive. La majorité des participants a demandé si la Commune pouvait proposer à nouveau ce genre de concept l'année prochaine.

#### 4.8. **Promotion du sport – Projet Sant'e'scalade**

**Mme Monbaron** informe que le projet Sant'e'scalade a remporté un succès inattendu cette année, avec pratiquement 50 enfants présents à chaque entraînement. Au vu du succès de ce projet, le Secteur sport a travaillé avec le DIP (Département de l'Instruction Publique) et l'association de la Course de l'Escalade, afin d'améliorer l'encadrement des enfants et garantir une meilleure gestion de ce programme.

#### 4.9. **Patinoire**

**Mme Monbaron** annonce que, malgré la météo, leur patinoire éphémère a ouvert ses portes le 11 novembre 2017, en présence du Genève-Servette Hockey club et du Hockey club Plan-les-Ouates. A ce jour, ils relèvent environ 100 locations de patins le samedi, 250 le dimanche, avec un pic le 26 novembre 2017, de 343 locations de patins. Il faut savoir que des gens viennent également avec leur propre matériel et que d'autres ne patinent pas. La météo s'avère favorable ; ils ne comptent que trois journées de fermeture depuis le 11 novembre 2017 à cause des conditions météorologiques. Le sondage annuel a été lancé et les retours sont, pour l'instant, tous positifs. Le club de hockey est également satisfait, le Chalet à Nico est complet, sous réservation, en soirée et les écoles primaires utilisent la patinoire, en moyenne, avec huit classes par semaine.

#### 4.10. **Sécurité**

##### **Incivilités**

**Mme Monbaron** informe qu'ils ont relevé cinq incivilités durant le mois de novembre 2017 : deux cas de déchets, une déprédation, un accident non annoncé et un tag.

##### **Cambriolages**

**Mme Monbaron** annonce que quatre cambriolages ont été perpétrés durant le mois de novembre 2017, contre 14 au mois de novembre 2016. Sur l'année, ils en comptent 72 ; un nombre identique à celui de l'année passée.

##### **Police municipale**

**Mme Monbaron** informe qu'en cette période, la police municipale a renforcé sa vigilance sur le phénomène cambriolage par une présence accrue sur les secteurs visés par ce type de délits. Les agents ont également accentué leur présence sur la route par des contrôles de circulation sur les axes accidentogènes. D'autre part, une opération 'Tabazan' a été mise en place, comme chaque année. Cela consiste à renforcer la présence visible par des points de contact d'environ 20 minutes par site, auprès des centres commerciaux et des axes à forte affluence durant le mois de décembre. Cette présence est très bien perçue, tant par les commerçants que par les usagers.

#### **4.11. PLQ du Rolliet**

**Mme Monbaron** informe que, suite à la signature de la convention des Cherpines, le 13 novembre 2017 et à la séance publique du 15 novembre 2017, la procédure d'opposition du PLQ du Rolliet va s'ouvrir ce jeudi 14 décembre 2017. Elle durera jusqu'au 28 janvier 2018, en raison des fêtes judiciaires. Cela permettra à tous de s'exprimer sur le PLQ des Cherpines qui doit accueillir, à terme, plus de 1'000 logements.

#### **4.12. PLQ N° 2 des Cherpines**

**Mme Monbaron** annonce que le PLQ N° 2 des Cherpines, situé en majorité sur la commune de Confignon, sera déposé à l'enquête technique auprès des Services du Canton, au début 2018. L'enquête publique est envisagée à la mi-2018. Ce second PLQ devrait permettre la réalisation, par étapes, de près de 3'000 logements, une fois que les PLQ de détails auront été réalisés.

#### **4.13. Quartier des Sciens**

##### **Appel à projets**

**Mme Monbaron** informe qu'un appel à projets au niveau des coopératives va être lancé dans le cadre du quartier des Sciens, au début 2018, afin de permettre la réalisation de six immeubles, pour une centaine de logements, sur la seconde étape de ce quartier. L'objectif est de mixer les formes d'habitats dans le quartier et d'ouvrir les logements à d'autres formes d'habiter. La réalisation de ces immeubles est prévue à partir de 2020 pour une livraison en 2022.

##### **Coulée verte**

**Mme Monbaron** annonce que les mandataires de la Commune travaillent actuellement à la définition d'un projet pour donner sa forme définitive à la coulée verte entre le quartier La Chapelle, à Lancy et l'école du Sapay. Une demande en autorisation de construire spécifique sera déposée 2018 en coordination avec la Ville de Lancy, pour une réalisation en 2019.

#### **4.14. Gérance du café-restaurant de Champ-Ravi - Caritas**

**M. Magnin** annonce que l'association Caritas gèrera le café-restaurant de Champ-Ravi. C'est en effet cette dernière qui a été retenue après le processus de sélection.

#### **4.15. Convention tripartite**

**M. Magnin** informe que la convention tripartite concernant les institutions de la petite enfance, sur le plan triennal, a été validée et signée par le Locados, la FAS'e et la commune de Plan-les-Ouates.

#### **4.16. Ignifuge festival – 15 décembre 2017**

**M. Magnin** annonce qu'ignifuge festival aura lieu, à la salle Després de à La Julienne, le 15 décembre 2017. Il leur rappelle que ce festival réunit huit groupes de musique utilisant les locaux de la Commune, dont les membres ont moins de 25 ans. Il s'agira de la première édition de ce festival.

#### **4.17. Don du sang – 20 décembre 2017**

**M. Magnin** informe que le don du sang ciblant les 18-25 ans aura lieu le 20 décembre 2017, à l'Espace Vélodrome. Les adultes peuvent aussi s'y rendre avec leurs enfants et petits-enfants

pour autant que ces derniers aient plus de 18 ans. Les premiers retours sur ce don du sang s'annoncent très satisfaisants.

#### **4.18. Repas de Noël des aînés – 16 décembre 2017**

**M. Magnin** leur rappelle que le repas de Noël des aînés aura lieu le 16 décembre 2017.

#### **4.19. Fête de Noël communale - 20 décembre 2017**

**M. Magnin** leur rappelle également que le Noël communal aura lieu le 20 décembre 2017.

#### **4.20. Petit festival**

**M. Magnin** annonce que le Petit festival, anciennement Champ libre, a rencontré un succès phénoménal, puisque pour la première fois sur Plan-les-Ouates, un festival était plein une semaine avant le début des représentations. Il a donc extrêmement bien fonctionné.

#### **4.21. Petit Black Movie**

**M. Magnin** informe qu'à l'instar du Petit festival, le Petit Black Movie et les mercredis du cinéma rencontrent une bonne fréquentation.

#### **4.22. Exposition sur les personnalités de PLO**

**M. Magnin** annonce qu'une exposition sur les personnalités de Plan-les-Ouates aura lieu au mois de février 2018.

#### **4.23. Kémédy club**

**M. Magnin** informe que le Kémédy club, spectacle de stand-up, fera sa deuxième édition sur Plan-les-Ouates le 29 décembre 2017.

#### **4.24. Administratrice/teur ad intérim de La julienne**

**M. Magnin** annonce qu'ils sont arrivés au bout du processus de sélection pour la postulation d'administratrice/teur ad intérim de La julienne, pour une période de 10 mois. Il leur rappelle qu'il leur avait annoncé le congé sabbatique souhaité par Mme Dufay Demaurex. La personne qui a été retenue est Mme Chantal Garesus.

#### **4.25. Art Genève**

**M. Magnin** annonce qu'ils trouveront des billets pour Art Genève à l'accueil de la Mairie. Art Genève aura lieu au mois de janvier 2018.

#### **4.26. Musée de la Mémoire de Plan-les-Ouates**

**M. Magnin** informe que le Musée de la Mémoire de Plan-les-Ouates est ouvert. Il est situé au 7, chemin de Vers. Les personnes intéressées à le visiter peuvent prendre contact avec l'association La Mémoire de Plan-les-Ouates.

#### **4.27. Bilan de l'Etat civil**

**M. Magnin** annonce qu'il a demandé à ce qu'un bilan de ce qui se passe à l'Etat civil soit fait à la fin de l'année. Au 8 décembre 2017, ils comptent, pour toute l'année : 1 naissance, 16 décès, 18 mariages, 1 partenariat et 48 demandes de naturalisation. Ces chiffres concernent uniquement Plan-les-Ouates. Pour l'arrondissement, qui concerne également les communes environnantes, les chiffres sont évidemment plus importants. Ces derniers sont à disposition pour les personnes qui le souhaitent.

#### **4.28. Soirées de l'Escalade**

**M. Magnin** informe que les soirées de l'Escalade vont actuellement bon train dans les deux écoles Champ-Joly et Pré-du-Camp. Ils s'y sont rendus peu avant cette séance. Il y avait énormément de monde à l'école Champ-Joly et cela se passe très bien.

#### **4.29. Japlo**

**M. Magnin** annonce qu'une fête a eu lieu au Japlo le 6 décembre et que celle-ci s'est très bien déroulée.

#### **4.30. Noël communal**

**M. Magnin** informe que quelques classes chanteront lors du Noël communal.

#### **4.31. Sorties de neige**

**M. Magnin** annonce qu'il n'y aura pas, cette année, de sorties de neige pour les deux écoles, alors que la neige tombe en abondance. Les différentes raisons de ces annulations sont expliquées dans les procès-verbaux des commissions. Les écoles, n'ayant pas eu la possibilité d'organiser ces sorties, s'orientent vers d'autres projets.

#### **4.32. Parkings à trottinettes**

Concernant les parkings à trottinettes, **M. Magnin** informe que le travail va bon train. Il existe un pré-projet qu'il n'a pas encore présenté au Conseil administratif, mais les premiers éléments sont un travail effectué par quatre services, afin de s'assurer sur la sécurité, la mobilité, l'enfance, etc. Le pré-projet consiste, maximum, à fixer un certain nombre de places de trottinettes à l'extérieur des bâtiments. Il souhaite en parler en priorité au Conseil administratif avant de donner les différents chiffres des coûts de ce projet.

#### **4.33. Le Sapay**

**M. Magnin** annonce qu'ils sont aussi arrivés au bout du processus de recrutement pour un administrateur ou une administratrice du groupement du Sapay. Il ne donnera pas le nom de la personne choisie ce soir, car cette dernière n'en a pas encore été avisée. Il s'agit d'une femme.

### **5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à d).

a) **Ad hoc pièce D Cherpines du 28 novembre** (annexe a)

**M. Tinguely** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Commissions réunies du 4 décembre** (annexe b)

**M. Gardiol** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Economie et finances du 7 décembre** (annexe c)

**M. Rodriguez** donne lecture de ce rapport. A l'issue de cette lecture, M. Righetti précise que Mme Evelyne Schmid et M. Rolf Gobet, qui auraient dû être auditionnés lors de cette séance et que M. Rodriguez a annoncé absents, étaient toutefois excusés. Il demande à ce qu'il soit précisé dans ce rapport que ces personnes avaient bien annoncé leur absence.

d) **Culture et loisirs du 11 décembre** (annexe d)

**M. Gardiol** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 100-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 390'000.- pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus**

**La Présidente** rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 100-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 6 novembre 2017, un préavis favorable par 5 voix pour, 2 refus et 1 abstention, sous réserve de l'amendement proposé, ainsi qu'en commission Culture et loisirs qui a émis, dans sa séance du 13 novembre 2017, un préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, puis en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement par 3 voix pour, 2 refus et 2 abstentions, dans sa séance du 7 décembre 2017.

**M. Durand** explique qu'ils traitent ici le dossier 'chaud' de la séance. En effet, cela fait maintenant deux ans que la Commune a acquis le bâtiment de la Distillerie. Lorsqu'elle l'a acquis, il s'y déroulait déjà un certain nombre d'activités, lesquelles s'y déroulent toujours. Il avait été annoncé que des travaux de mise en conformité, au niveau de la sécurité, devaient de toute façon se réaliser dans la foulée, puisque ce bâtiment est relativement ancien. Le travail qui a été fait avec les différents occupants de cette Distillerie pour identifier les travaux à réaliser a pris passablement de temps, notamment pour des questions de sécurité, puisqu'ils ont dû discuter des zones ATEX (*Ndlr : ATmosphères EXplosives : des dispositions impératives déterminent le niveau de sécurité que doivent respecter les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles; qu'il s'agit généralement de spécifications d'ordre électrique et non électrique qui influent sur la conception et la construction du matériel utilisable en atmosphères explosibles*), qui génèrent un certain nombre de travaux, lesquels sont imaginés dans ce crédit d'étude. Crédit d'étude composé de quatre parties : une partie, pour environ CHF 90'000.-, représentant un certain nombre de travaux à réaliser dans l'urgence, notamment concernant l'isolation du toit parce qu'il y a quelques fuites et le fait de rendre non gélif le circuit d'eau puisqu'il gèle à l'heure actuelle. Pour le solde, il y a une partie concernant à la fois les travaux de rénovation, de sécurité et de mise en conformité, des travaux qui sont demandés par les occupants, les locataires et les travaux qui sont demandés par le Coing culture, afin de pouvoir continuer à dérouler un certain nombre d'activités, comme cela se faisait dans le passé. A partir de là, la balle est dans le camp du Conseil municipal. Ils sont là, évidemment, pour répondre à d'éventuelles questions qui n'auraient pas été soldées dans toutes les différentes présentations en commissions. Il en appelle, malgré tout, à leur sang-froid et à leur bon sens ; ce bâtiment leur appartient, c'est un fait et ils se doivent de faire un certain nombre de travaux dont l'ampleur peut être discutée et discutable, mais il pense que le plus intéressant est de voter ce crédit d'étude, afin qu'une fois que les différentes soumissions seront rentrées, ils puissent prendre les décisions qui s'imposeront et déterminer jusqu'où le Conseil municipal souhaite qu'ils aillent, notamment en ce qui concerne les aspects culturels, ainsi que pour les besoins des utilisateurs et des locataires.

**M. Magnin** rappelle la situation des utilisateurs et des locataires de cette Distillerie au moment où a eu lieu le rachat de ce bâtiment par la Commune. A savoir, relativement précaire. Ils avaient un repreneur pour ce qui concerne la distillation, il y avait éventuellement la possibilité

d'avoir des brasseurs et la demande était de sauver un patrimoine et de prouver que tout était viable à l'intérieur de ce bâtiment. Durant ces deux ans, les locataires et utilisateurs ont prouvé, en y organisant différentes manifestations et en développant leurs activités, que cela fonctionnait. Jusqu'ici, personne n'a fait faillite et tout le monde continue ainsi. Chacun trouve son espace, y compris la partie culturelle représentée par Coing culture qui utilise les espaces quand ils ne sont pas utilisés par les autres locataires. Ayant fait ce travail, c'est à la Commune, à présent, de prendre ses responsabilités en avançant enfin dans ce crédit d'étude et de décider en toute connaissance de causes de l'avancement de ce projet. Il les remercie de bien vouloir accepter ce crédit d'étude.

Pour introduire ce débat, **M. Torri** fait la déclaration suivante :

*'En ces temps de frimas, en ce soir de débat, laissons la poésie aux poètes et faisons de la politique'. Même si un certain Victor Hugo, géant en la matière, fut exilé pour s'en être mêlé. Peut-être trop. Or donc, ce soir, j'entends déjà certains traiter cette délibération d'usine à gaz. Je leur réponds que cela est justifié et naturel, puisque cette Distillerie est un haut lieu de fermentation pour le houblon, un endroit de macération pour l'absinthe et les givrées, le dernier coin/g (je vous laisse l'orthographe) de distillation pour nos vergers et même certains raisins pour la vinification. Or, il se passe beaucoup de choses dans ce haut lieu de notre terroir. Oui, les jeunes brasseurs ont été amenés à donner un second souffle à cette bâtisse. Oui, cette équipe œuvre pour redonner vie et matière et un témoignage de notre patrimoine.*

*Nous avons choisi, voilà bientôt deux ans, de conserver ce bâtiment en l'achetant. Nous avons décidé de maintenir ses activités historiques, nous avons voté pour développer ces professions. Alors, pour cette délibération, sans aucune préoccupation électoraliste (c'est un peu loin), posons un acte politique fort, osons la confiance pour la vivance de ce bout de territoire, choisissons l'espérance pour l'avenir des produits de notre terroir. Et si, dans l'élan, nous pouvons réunir les fruits de l'agriculture à certains fruits et moments de culture, alors cultivons, assistons et écoutons les paroles des contes, pour ne pas voir et n'entendre que les chiffres bruts.*

*Décidément, ce sujet m'inspire, ce lieu m'attire et réveille en moi ma lyre, je m'en excuse, je me suis à nouveau laissé un peu emporter, Mme la Présidente.'*

**M. Monnerat** ne s'opposera pas à ce crédit d'étude, à un petit bémol près ; il souhaite déposer un amendement qui consiste à retirer les CHF 26'000.- destinés à étudier la possibilité d'y mettre de la culture. Il ne va évidemment pas s'opposer aux travaux, sachant qu'il était un fervent partisan du fait d'acquiescer cette Distillerie. Bien que cela semble être un peu plus cher que ce qui avait été planifié, il va, malgré tout, certainement voter favorablement pour ces travaux. Cependant, il s'opposera à ce qu'ils y mettent de la culture (sans compter qu'il vaudrait déjà mieux éviter de gaspiller CHF 26'000.-), car il y a tout de même des petits problèmes de cohabitation entre les différents locataires de cette Distillerie. Par contre, il y a un point sur lequel ils sont tous d'accord ; c'est qu'ils ne veulent pas voir le Coing culture s'agrandir. Et ce, pour des raisons compréhensibles. Il s'agit de leur lieu de travail, il y a des tonneaux, ils y stockent des fûts de fermentation, des fruits, etc. Pour ceux qui ont eu l'occasion de le voir, une fois tous les tonneaux installés, la partie centrale de cette Distillerie dispose peut-être d'un mètre pour passer, pour aller de la porte d'entrée, jusqu'au fond où se trouve le bar de M. Wanner. Et le problème qu'ils rencontrent, c'est que si la Commune veut y installer 100 chaises pour y donner des spectacles, il sera demandé aux locataires de sortir les fûts à chaque fois. Ils devront ensuite les rentrer après les représentations. Il estime qu'il n'est pas très agréable, lorsque vous avez un lieu de travail, que l'on vous demande de débarrasser vos affaires et de les remettre lorsque les gens ont fini et qu'ils sont partis. De plus, il y a un autre problème qui ne leur a jamais été signalé ; pour sortir ces fûts, il faut les faire passer sur

la partie gauche de la Distillerie. Lorsqu'on se trouve en face du bâtiment, il y a un passage. Or, ce passage est alors totalement obstrué et ce, pendant plusieurs jours, entre le moment où ils vont les sortir et le moment où ils vont les rentrer. Et il se trouve que sur cette partie-là (et il se base sur un extrait du Registre foncier), cette parcelle est grevée par une servitude inscrite au Registre foncier. Il s'agit donc d'un droit conclut entre deux propriétaires voisins, stipulant qu'un des deux autorise son voisin à passer sur cette parcelle, sans que celle-ci soit entravée ou que cela ne l'empêche de passer. Il ne sait donc pas comment ils gèreront le problème le jour où l'agriculteur voudra passer et que tous les tonneaux seront stockés là. Ils pourront toujours lui dire qu'ils vont s'arranger avec le paysan, mais un jour le paysan va peut-être changer et les accords ne seront plus les mêmes. Cette servitude de passage qu'il a sous les yeux et qui entoure la Distillerie, n'est donc pas quelque chose qui s'est conclu au coin d'un bar. De ce fait, il voit mal la Commune, propriétaire de ce bâtiment, passer outre et dire qu'elle s'en moque et que le paysan n'a qu'à passer lorsqu'ils auront enlevé les tonneaux. Pour ces raisons, il les invite à soutenir son amendement qui consiste à retirer les CHF 26'000.- de ce crédit d'étude et étudier uniquement la possibilité de faire des travaux pour les locataires et le propriétaire. Ils verront bien ensuite comment viendra le crédit d'engagement.

**M. Chal** n'est pas contre le fait de retaper ce bâtiment. Ce qui le gêne, c'est qu'il y ait une discorde entre les locataires actuels, au sujet de l'occupation. Il entend dire que le Coing culture va gêner les exploitants dans leurs activités. Beaucoup de courriers circulent et ils ne savent même pas s'il y a une convention. Ils n'ont rien vu à ce sujet et ils ne sont au courant de rien. Il rejoint donc, pour le moment, les propos de M. Monnerat et annonce qu'il n'est pas du tout d'accord.

Pour revenir sur ce qui a été dit en ce qui concerne le Coing culture, **M. Tinguely** fait remarquer que ce sont des activités qui ont déjà lieu en ce moment. Elles ont même été initiées, à la base, par les gens qui exploitent cette Distillerie. Et l'activité culturelle qui s'y déroule actuellement ne se fait pas lorsqu'ils sont en train d'exploiter la Distillerie et que les tonneaux sont à l'intérieur. C'est justement pendant la période 'morte', où il n'y a pas de distillation ni de macération qui se font et que les locaux sont disponibles, qu'il y a de l'activité culturelle. En effet, vu que les locaux étaient parfois disponibles, des amis proches de ceux qui exploitaient cette Distillerie ont eu l'idée d'y donner des lectures publiques et d'y organiser des activités culturelles. Il pense à la crainte que les gens peuvent avoir et qui est tout à fait légitime, mais l'idée n'est pas du tout d'en faire une salle de spectacles ou une julienne bis. Certes, ce sont des craintes qu'ils peuvent entendre. Cependant, l'intérêt de ce crédit d'étude de CHF 26'000.- est justement d'étudier ce qu'il est, finalement, possible de faire dans cette Distillerie. Ils pourraient déjà demander à un mandataire de faire une étude pour une activité culturelle simple, un peu comme il y a maintenant ; une petite scène, un petit rideau. Les gens n'ont pas besoin de grand-chose, l'idée est que les gens de Saconnex-d'Arve et ceux qui habitent aux alentours, aient un coin de rassemblement pour eux, un coin où ils organisent des activités pendant la saison 'morte'. Telle est leur idée principale, si ce n'est la seule. L'intérêt de ce crédit d'étude, c'est justement d'étudier. Ils ne vont pas du tout prendre de décision. C'est pourquoi il est peut-être un peu hâtif de décider, dès le début, de ne pas étudier la culture et de l'évacuer directement. Il estime qu'il faut plutôt demander à étudier la culture en demandant une variante simple et une fois qu'ils auront les retours, qu'ils sauront combien cela va leur coûter en travaux, ils pourront décider s'ils les font ou pas et pour combien ils veulent les faire. Il leur propose donc de refuser cet amendement. Même s'il comprend les craintes exprimées, il pense que cela vaut la peine de voter un crédit d'étude, afin de pouvoir se positionner ultérieurement.

En entendant M. Chal s'exprimer sur les dysfonctionnements qui auraient lieu actuellement entre les locataires, **M. Farinelli** a posé la question à une personne présente dans le public et

qui travaille à la Distillerie et apprend qu'il existerait une convention entre les utilisateurs, y compris le Coing culture. C'est un nouvel élément pour lui, car il n'a pas vu cette convention. Raison pour laquelle il propose une suspension de séance de quelques minutes, afin qu'ils puissent obtenir plus de renseignements là-dessus. Cela est important, afin qu'ils sachent, effectivement, ce qu'il en est et que les utilisateurs puissent avancer de façon harmonieuse. Il soutient en tout cas l'idée d'une étude, y compris la partie culture, mais pense que les préoccupations apportées par M. Chal sont parfaitement légitimes. Il est important que les choses soient très clairement en place, afin que les utilisateurs ne soient pas en train de 'se tirer dans les pattes'.

**La Présidente** demande au Conseil administratif s'il est au courant de l'existence de cette convention entre les locataires.

**M. Magnin** lui répond qu'ils ne le sont pas.

**La Présidente** fait remarquer qu'elle a encore plusieurs demandes de prise de parole. Elle souhaite donc, avant d'annoncer une suspension de séance, pour autant que celle-ci soit acceptée, donner la parole à ceux qui l'ont demandée.

**M. Rieben** approuve pleinement la proposition d'amendement de M. Monnerat et propose même de l'aggraver en supprimant également du crédit d'étude, tout ce qui relève des aménagements destinés aux locataires. Il s'agit d'un abus manifeste, sachant que selon les chiffres qui ont été donnés par le Conseil administratif, ces locataires ne paient en moyenne que CHF 23.50 le m<sup>2</sup>/année. Ils paient donc vraiment un loyer de misère et en plus il faudrait leur réaliser des aménagements spécifiques. Personnellement, il s'y refuse.

**M. Gardiol** convient qu'il semble rester quelques points d'interrogation et le but d'un crédit d'étude, c'est justement de clarifier, si nécessaire, les choses qui doivent encore l'être. Il s'agit aussi, par rapport au projet global, de voir effectivement ce qui est imaginable de faire par rapport à l'avenir qu'ils aimeraient, digne de ce patrimoine qu'ils ont acquis pour en faire quelque chose qui soit vraiment reconnu comme un haut lieu de ce qu'ils peuvent faire dans une commune qui décide de garder ce type de patrimoine, avec son originalité qui est celle d'avoir justement aussi une partie passion de diverses personnes, de diverses associations, de divers projets. Il pense que c'est justement ce qui fait la richesse de ce lieu. Personnellement, il estime qu'il faut aller de l'avant avec ce crédit d'étude et qu'ils auront tout le temps après, de voir s'il y a des choses qui doivent être redimensionnées, recadrées, s'il y a des impossibilités et ceci, vraiment en connaissance de causes. Ce qu'ils demandent concernant la culture, c'est d'étudier la faisabilité de cet espace, comment faciliter la coexistence pacifique, si possible, entre les différents acteurs qui sont sur place et voir comment faciliter les choses, afin que ce ne soit pas, effectivement, des obstacles à ce qui pourrait se faire dans ce domaine-là.

**M. Monnerat** souhaite juste préciser, ce qu'il n'a pas dit tout à l'heure, que les locataires actuels ne s'opposent pas au fait qu'il y ait de la culture. Ils demandent simplement que cela reste en l'état actuel. Ils n'ont pas envie de subir le déménagement des tonneaux à chaque fois qu'il y aura un spectacle. Que les tonneaux soient pleins ou vides, cela ne va pas changer le problème et cela ne règlera pas le souci de la servitude qui sera de toute façon encombrée. Mais il n'a jamais été question de remettre en question le fait qu'il y ait le Coing culture. Ils demandent simplement à ce que cela reste comme cela est le cas actuellement. Ils ne veulent pas quelque chose de plus grand qui va créer des problèmes. C'est tout ce qu'ils demandent et il ne voit pas qui ils sont pour leur infliger l'obligation de faire de la manutention en plus de leur travail, parce qu'il faut voir ce que cela va représenter de sortir tous les tonneaux. Ceux qui sont allés au marché de Noël ont pu voir qu'ils ne passaient plus dans l'allée à cause des tonneaux. Et ils ont dû refaire la même manutention une fois le marché de Noël terminé. Et

cela va devoir se reproduire à chaque fois qu'il y aura le Coing culture. Il ne se sent pas de leur infliger ce genre d'obligation. Il ne s'en sent pas le droit.

**M. Rochetin** convient que le sujet est 'chaud'. Ces derniers jours, les élus ont été passablement sollicités par tous les habitants de la Distillerie. Comme il a pu le dire en commission Constructions, il y a de fortes chances que cette bâtisse qu'ils ont acquise, soit un gouffre à argent monstrueux. Certes, ce crédit de CHF 390'000.-, qui n'est quand même pas rien, est important. Ce qu'ils constatent aujourd'hui et M. Monnerat l'a dit, c'est que l'ambiance n'est pas au beau fixe et que certains utilisateurs parlent plus d'irrespect que de convivialité. Certains utilisateurs estiment que des projets en cours pourraient gêner et M. Farinelli parle d'une convention entre les utilisateurs. Or, finalement, quelle est la validité d'une convention entre les utilisateurs, à partir du moment où la Commune est propriétaire. C'est une question qui peut effectivement être discutée. Mais, en finalité, il lui semble quand même que ce projet n'est pas complètement mûr et que même s'ils ont vu en commission Constructions qu'il y avait quelque chose d'intéressant, il lui semble qu'il y a de très nombreux points d'interrogations et il n'est pas certain qu'aujourd'hui, le crédit d'engagement de CHF 390'000.- qui sera confié à un bureau d'architecte pourra résoudre tous ces problèmes.

**M. Magnin** souhaite tout d'abord revenir sur une chose : les fruits se récoltent et sont mis en fûts en automne. En principe, à partir du mois d'août-septembre, il y a les premiers fruits et en septembre-octobre, ils mettent en fûts. Et là, effectivement, les fûts encombrant. Or, pour la culture, les activités sont très claires depuis des années ; elles se déroulent de juin à septembre, au moment de la saison morte, où la distillation est faite et où l'espace est libre. C'est la première chose à prendre en compte. Il n'est donc pas question de déplacer les fûts pour permettre au Coing culture d'exercer son activité. Il ne pense pas qu'actuellement, ils déplacent tous leurs fûts pour installer leur coin lecture. Deuxième point, concernant la cohabitation ; ce qui est dit sur cette cohabitation concerne tous les locataires, pas uniquement la culture, puisque chacun a son espace, loue un espace et utilise cet espace en fonction de ses activités. S'il dépasse cet espace, parce qu'ils ont besoin, un du carnotzet, un de l'espace central, etc., ils se mettent en accord eux-mêmes. Mais il y a un espace libre dans cette Distillerie, espace qui est à bien plaisir, utilisé actuellement, à certaines périodes, par Coing culture, sur demande de la disponibilité de l'espace puisqu'il était très clair, depuis le départ, que ce bâtiment est principalement consacré à la transformation de fruits et maintenant, également de céréales. Il n'est pas dit que Coing culture doit grandir, ils doivent simplement avoir un espace qui leur permette de s'exprimer et une mise aux normes, comme ils le font pour leurs autres locataires. Il a la possibilité de le faire du moment où il a un équipement qui tient la route, afin de pouvoir donner des représentations et de faire vivre cet endroit. Et l'équipement qui est préconisé là est modique. Faire vivre cet endroit, c'est aussi le souhait d'un certain nombre de locataires qui se disent qu'ils peuvent ainsi faire des animations, faire des fêtes et promouvoir leurs produits. C'est aussi une démarche totalement commerciale et publicitaire que de pouvoir faire cela. Ils l'ont fait en faisant une Fête de la bière, avec des groupes qui se produisent, ils le font quand ils font leurs marchés. Et quand il y a le marché, il y a plus de 100 personnes à l'intérieur du bâtiment, avec des accès, etc. Il y a donc l'espace pour accueillir ces personnes, parce que c'est aussi leur demande que de faire vivre cette Distillerie, de la faire connaître au-delà de Saconnex-d'Arve. Et c'est ce qu'ils ont développé depuis deux ans. Ils ont donc un espace, où il ne se passe rien, qui peut être utilisé. En ce qui concerne la servitude, elle n'a, à sa connaissance, posé aucun problème depuis plusieurs dizaines d'années. Quant à une convention avec les propriétaires, ils n'en avaient effectivement pas connaissance et il serait intéressant de voir ce qu'il en est. C'est plutôt un bon signe, cela veut dire que les différents acteurs se sont mis autour d'une table pour essayer d'arranger les choses et il espère qu'ils s'y tiennent. Donc, il va y avoir des choses qui perdurent et de nouvelles volontés, que ce soit culturel, que ce soit production du fruit, que ce

soit les différentes activités, festivals, etc. Il s'agit de leur permettre de continuer à vivre et de développer leurs affaires. Le crédit d'étude est là pour montrer qu'ils peuvent faire rentrer toute cette programmation et dimensionner les différents éléments. Il leur rappelle que la proposition était de CHF 1'400'000.- pour mettre aux normes, CHF 400'000.- pour les locataires et CHF 200'000.- pour la culture. Il a entendu beaucoup de choses, notamment qu'ils allaient demander le chauffage, ce qui n'est pas le cas ; ils ne demanderont pas le chauffage. Il s'agit d'un crédit d'étude, afin de trouver les meilleures solutions pour utiliser ce lieu. Il a également entendu que pour refaire le toit, cela coûterait CHF 5'000'000.-, ce qui n'est pas le cas non plus. CHF 5'000'000.-, cela reviendrait à raser le bâtiment et le reconstruire. Dès le départ, il était prévu (et cela, ils peuvent le retrouver dans les textes), que les deux éléments coexistent, à savoir la production et Coing culture. Cette mise aux normes est donc une opportunité pour continuer à faire vivre ce lieu, le faire connaître en collaboration avec toutes les personnes qui sont là et finalement, c'est toujours une mise en valeur du patrimoine d'une façon ou d'une autre.

En ce qui concerne les occupants de la Distillerie, **Mme Bortscher** informe que, pour sa part, elle a entendu le contraire, à savoir qu'ils seraient tout contents et heureux de pouvoir occuper le coin culture à certains moments, avec leurs propres manifestations. Elle ne comprend donc pas pourquoi ils n'ont pas les mêmes retours, mais elle rejoint totalement M. Magnin à ce niveau-là.

**La Présidente** revient sur les deux demandes d'amendements et sur la demande de suspension de séance. Elle demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent cette suspension, afin de discuter de cette convention.

**M. Chal** estime qu'ils ne peuvent pas prendre connaissance de cela en deux minutes, sachant qu'ils n'ont jamais vu cette convention. Il faudrait pouvoir l'étudier.

En l'absence d'autres interventions à ce sujet, **la Présidente** leur propose alors de passer aux votes des amendements.

**M. Tinguely** avoue que les interventions des uns et des autres le font un peu réfléchir. Par rapport à ce qu'a dit M. Monnerat, il a, quant à lui, des retours différents. A savoir de bons retours, à l'instar de Mme Bortscher. A entendre M. Monnerat, ils ont l'impression que les locataires ne s'entendent pas entre eux et ne veulent pas du Coing culture. Or, pour sa part, les retours qu'il a de certains sont qu'ils sont partie prenante de cette activité culturelle car, justement, elle leur permet d'attirer du monde à la Distillerie, de vendre leurs produits et de les faire connaître. Et comme l'a très justement présenté M. Magnin, s'ils peuvent aménager quelque chose d'assez simple qui permettrait aussi de faciliter l'organisation d'événements attirant du public dans cette bâtisse, à Saconnex-d'Arve, en terme commercial, c'est tout bénéfique pour faire connaître cette Distillerie et pour les locataires qui sont en place. Parce que, justement, ils peuvent ainsi faire connaître leurs produits et les vendre aux gens qui viennent à ces activités culturelles. Comme il l'a déjà dit, ils parlent de CHF 26'000.-. Il sait qu'il est toujours difficile de dire que ce n'est pas une grosse somme d'argent, mais par rapport au reste du crédit, c'est une somme qui est très faible et il trouverait dommage de vouloir économiser dès maintenant ces CHF 26'000.- qui sont un peu une pacotille dans le budget de la Commune et ne pas aller plus loin pour connaître ce qui pourrait être imaginé dans ce bâtiment, afin d'en faire un petit coin sympathique qui permettrait d'accueillir des événements.

**M. Monnerat** se demande parfois s'il parle français, car il a l'impression qu'il ne se fait pas bien comprendre ; il n'a jamais dit qu'ils étaient contre la culture, il a simplement dit qu'ils n'en veulent pas plus. Parce qu'ils parlent ici d'installer 100 chaises. Or, ce qu'ils font

actuellement est tout de même un peu plus restreint. Ceci dit, ils entendent la même chose : ils ne sont pas contre.

**M. Tinguely** lui répond qu'ils n'en veulent pas plus non plus.

**M. Monnerat** lui fait toutefois remarquer que ce n'est pas ce qui leur est proposé. Il leur est proposé de dépenser CHF 26'000.- pour étudier le fait d'y mettre une salle de spectacle de 100 chaises, plus une scène et des installations de sono. C'est de cela qu'ils ne veulent pas. Maintenant, les tonneaux, qu'ils soient vides ou pleins, ils seront toujours là et si la servitude n'a pas posé de problème jusqu'ici, il pense qu'elle risque, dès lors, d'en poser.

**M. Meylan** convient qu'il y a effectivement un malaise autour de cette Distillerie et il est assez difficile, finalement, de savoir d'où vient ce malaise. Il est évident que lorsqu'ils ont acheté ce bâtiment, ils ont payé CHF 870'000.-, avec une perspective de travaux de CHF 1'000'000.-. Il n'en veut pas du tout au SCA (Service Constructions et Aménagement), ni au Conseil administratif d'arriver à un montant plus important que prévu pour les travaux, parce qu'effectivement, il y a des choses qu'ils ont découvertes. Là-dessus, ils sont bien d'accord. Mais peut-être que le malaise part quand même de ce moment-là. Il y a également un autre malaise. En effet, ils ont des perspectives financières étonnantes dans cette Commune ; d'un côté, ils savent bien qu'il va falloir serrer les boulons comme ils l'ont fait chaque année et qu'ils continueront à faire encore plus et d'un autre côté, finalement, ils ne sont pas forcément très gênés pour aménager quelque chose. Il serait d'avis de voter ce crédit d'étude tel qu'il est, peu importe que cela coûte CHF 26'000.-. Une fois qu'ils auront les chiffres, il suggérerait de faire les choses en deux phases. C'est-à-dire, tout d'abord, aménager l'infrastructure, parce qu'il y a des choses qui sont indispensables, même s'il comprend l'argument de M. Rieben concernant les locataires. Il informe avoir discuté avec le Service culturel. Ces derniers n'ont pas besoin de quelque chose de différent que ce qu'il y a actuellement. Donc, s'ils laissent les choses telles qu'elles sont, ils pourront continuer comme cela. A vrai dire, il a un peu de peine à comprendre pourquoi est-ce qu'il faut aménager quelque chose alors que, concernant les animations culturelles, comme M. Monnerat et d'autres l'ont dit, cela fonctionne déjà. Il propose donc qu'ils passent au vote et qu'ils arrêtent ce débat, car il leur faut avancer.

**La Présidente** cède encore la parole à M. Durand, avant de passer aux votes des amendements.

**M. Durand** explique que le programme tel qu'il leur est présenté dans ce crédit d'étude a été élaboré avec tous les utilisateurs, autour de la table, Coing culture compris. Tout le monde était donc au courant des vœux des uns et des autres. Et si, comme pour tout le reste d'ailleurs, cela prend plus d'ampleur que le bon sens, la cohabitation et la débrouillardise actuelles, c'est simplement parce qu'ils ont des responsabilités en tant que collectivité publique et qu'ils ne peuvent plus continuer comme cela. A l'heure actuelle, toutes les manutentions qui sont générées par la modification des espaces pour laisser de la place à Coing culture, donne du travail aux gens qui s'en chargent, cela fait du stockage qui ne se fait pas sous l'angle de la sécurité agréée, c'est-à-dire que s'il y a le moindre petit pépin, tant qu'ils ne touchent rien, ils ne risquent rien, mais à partir du moment où ils touchent quelque chose, la responsabilité du propriétaire peut être engagée. Le jeu de tétris que fait M. Bloch, le distillateur, quand il déplace ses tonneaux sera lui aussi diminué, puisqu'il est question de modifier les espaces de stockage, notamment en cassant des petits bouts de dalles qui l'entravent à l'heure actuelle (cela ne se voit pas sur le projet). C'est un faisceau de causes qui fait qu'ils arrivent à un projet qui est effectivement plus conséquent et plus cher que l'actuel. Il parle du coin culture, simplement pour des raisons de sécurité. Et il juge la proposition qui vient d'être faite par M. Meylan tout à fait pertinente. Cela leur laissera aussi le temps, une fois qu'ils auront un chiffrage précis de toutes ces opérations, d'auditionner les locataires et Coing culture dans

toutes les commissions nécessaires, afin que les conseillers municipaux puissent les entendre et qu'ils puissent aussi renégocier les conditions des baux, parce qu'évidemment ils ne vont pas laisser les baux inchangés une fois qu'ils auront réalisé les travaux. Mais pour cela, il faut qu'ils aient un projet finalisé et complètement chiffré. Raison pour laquelle il les invite, effectivement, à passer au vote.

A l'issue de ce débat, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement de M. Monnerat.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement proposé par M. Monnerat de retirer la somme de CHF 26'000.- pour le crédit d'étude concernant le Coing culture, par 6 voix pour, 11 refus et 3 abstentions.**

**La Présidente** leur demande ensuite de voter l'amendement proposé par M. Rieben.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement de M. Rieben de retirer la somme de CHF 26'000.- concernant la culture, plus la somme concernant les aménagements demandés par les locataires, par 3 voix pour, 13 refus et 4 abstentions.**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet alors cette délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 100-2017 R, par 12 voix pour, 6 refus et 2 abstentions.**

**M. Chal** fait remarquer qu'il est clair que s'ils avaient reçu, en commission, les représentants de Coing culture et les autres personnes directement concernées, ils auraient alors pu discuter et vraiment déterminer ce qui était nécessaire de faire. Il n'y aurait pas eu tant de quiproquos. Il lui semble qu'ils ne sont pas dans le vif du sujet.

**M. Magnin** explique que Coing culture avait été reçu en commission Culture il y a déjà un bon moment. Il leur rappelle qu'ils n'en sont qu'au crédit d'étude et qu'ils pourront également les recevoir ultérieurement.

Même si cela ne changera rien au crédit qui a été voté ce soir, **M. Righetti** invite tout de même le Conseil administratif à s'enquérir de l'existence de cette convention. Si elle existe vraiment, serait-il possible d'y jeter un œil ? Ensuite, il proposerait évidemment au Président de la commission Culture d'envisager une audition de l'association Coing culture, comme l'a dit M. Magnin, mais également des personnes qui travaillent dans ce milieu. Pour sa part, il le fera en tout cas dans le cadre de la commission Economie et finances.

b) **D 105-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour l'étude de la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant- Mont et cession gratuite des parcelles à la Commune pour être incorporées au domaine public communal**

**La Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 105-2017 P (annexe 2), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Durand** explique qu'il s'agit d'un crédit d'étude concernant le chemin de Riant-Mont, chemin privé au bénéfice d'une conduite unitaire collectant toutes les eaux usées de la Butte. Cela fait déjà plusieurs années qu'ils savent qu'il faut mettre tout cela en séparatif. Et l'Etat le sait également. Ils ont annoncé l'opération il y a déjà plusieurs années, ce qui a soulevé un certain nombre de résistances, jusqu'à ce qu'ils trouvent le moyen (il en a déjà parlé en commission Economie) de financer différemment cette mise en séparatif, à savoir par le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement), à la condition que les propriétaires leur cèdent le terrain sur lequel se trouve le chemin de Riant-Mont. Cette opération a été conduite cet été, dans le cadre de laquelle tous les propriétaires ont été contactés et tous sont d'accord de céder le terrain, car ils ont bien compris leur intérêt. Cela concerne uniquement l'assiette du chemin actuel. La Commune reprend ainsi la domanialité de ce chemin qui devient alors un chemin public, bien que jusqu'à présent il ait déjà un usage public tout en étant un chemin privé. En contrepartie, la Commune fera cette route à ses frais. Elle devra, dans un premier temps, également faire la mise en séparatif à ses frais. Cependant, cette opération sera refinancée par le FIA, ce dont ils ont aujourd'hui la certitude. Ils ont donc là un crédit d'étude d'un montant de CHF 160'000.- pour initier toute cette opération. Il les invite soit à voter cet objet sur le siège, soit à le renvoyer en commissions.

**La Présidente** annonce que le Bureau du 28 novembre 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

**M. Tinguely** propose de voter cela sur le siège, sachant que cette opération sera remboursée par le FIA.

**La Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de M. Tinguely.

**Le Conseil municipal accepte la proposition de M. Tinguely de voter cet objet sur le siège, par 18 voix pour et 2 refus.**

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 105-2017 R, sur le siège, par 19 voix pour et 1 abstention.**

c) **D 106-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 29'000.- pour l'étude pour le renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie**

**La Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 106-2017 P (annexe 3). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

**M. Durand** explique qu'il s'agit d'un crédit d'étude concernant la Mère-Voie qui est en zone 30 km/h, voie sur laquelle ils ont effectué une analyse de la réalité des comportements des automobilistes. Ils constatent clairement, dans l'exposé des motifs, que la vitesse moyenne, la V85 (*Ndlr : Vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules*) est bien supérieure aux 30 km/h autorisés, atteignant les alentours de 45 km/h. Ils ont alors rencontré les riverains et leur ont fait un certain nombre de propositions d'aménagements. Cela ayant été fait sur un 'bout de table', ils sollicitent ce crédit d'étude, afin d'aller de l'avant dans ce projet de modération de trafic sur le haut de la route de la Mère-Voie, entre la route de Saint-Julien et l'école Champ-Ravy, anciennement du Vélodrome.

**La Présidente** annonce que le Bureau du 28 novembre 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

**M. Torri** propose, quant à lui, de voter cet objet sur le siège. D'un montant inférieur à la précédente délibération, celle-ci mérite, à son avis, le même traitement.

**M. Monnerat** demande pourquoi ces mesures ne sont prévues que jusqu'à l'école Champ-Ravy et non pas jusqu'à la route de Base.

**M. Durand** lui répond qu'ils ne rencontrent pas ce problème de vitesse sur le bas de cette route. Les mesures qui ont été faites leur montrent que sur le tronçon dont parle M. Monnerat, la vitesse est mieux respectée. En termes de limitation de vitesse, des aménagements routiers s'y trouvent déjà et suffisent à ralentir la vitesse, ce qui n'est pas le cas sur le haut de la route, où il n'y a que deux potelets. Le reste du tronçon est une longue ligne droite. Tandis que le bas de la route est déjà beaucoup plus zigzagant et comporte des seuils.

**La Présidente** soumet au vote la proposition de M. Torri de voter cet objet sur le siège.

**La proposition de M. Torri de voter cet objet sur le siège est acceptée par 18 voix pour et 2 refus.**

**M. Monnerat** demande si le Conseil administratif ne craint pas, en modérant le trafic sur la Mère-Voie, que cela ne se reporte sur le chemin des Voirets

**M. Durand** lui répond que toute la poche est en zone 30 km/h. Ils doivent faire des évaluations et si la vitesse V85 est bien supérieure au 30 km/h (la limite prescrite), ils doivent alors entreprendre des mesures complémentaires, ce qui est le cas ici. Ils n'excluent pas qu'ils doivent faire l'évaluation de toute la zone, chemin par chemin. Mais il y en a une partie qu'ils feront un peu plus tard. Il leur rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du tram des Cherpines, il y a un décalage dans le temps. Or, des trajets cyclistes vont se dérouler sur le chemin du Clos, ce qui modifiera un peu le régime de circulation dans tout ce quartier. C'est donc un peu tôt pour l'imaginer maintenant.

**M. Meylan** ignore quel revêtement sera choisi et ne veut pas entrer dans les détails. Ils ne vont donc pas parler de revêtement phonoabsorbant maintenant. Il fait toutefois remarquer qu'il est

uniquement question des excès de vitesse faits par les automobilistes. Or, certes, les automobilistes roulent trop vite sur la Mère-Voie, mais cela est également le cas des vélomoteurs et des motos. Et outre la vitesse, il faut considérer le bruit également.

**M. Durand** n'a pas de réponse, mais ce qui est certain, en revanche, c'est que le phonoabsorbant, ne règle effectivement rien pour les deux roues. Là-dessus, ils sont d'accord.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 106-2017 P, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

d) **D 108-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale**

**La Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 108-2017 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Comme ils ont pu le voir dans les divers documents qui leur ont été remis, **Mme Monbaron** explique que le Service de la police municipale dispose actuellement de deux véhicules : une Skoda Octavia break et un Toyota Hilux. C'est ce dernier véhicule qu'il est proposé de remplacer. Ce véhicule Toyota a été acquis en 2005, ce qui fait 12 ans. Il rencontre quelques soucis mécaniques, mais surtout, le problème qu'il génère pour les agents, c'est qu'il n'est pas spécialement adapté aux nouvelles missions et interventions qu'ils doivent effectuer. Il s'agit d'un pick-up 4/4, avec 4 places, notamment les 2 places qui sont sur les banquettes arrières difficilement accessibles et qui ne permettent pas de prendre en charge des victimes, des témoins ou des personnes en état d'arrestation. Il s'agit d'un véhicule de transport doté d'une benne ouverte et qui est plus utilisé pour le transport de matériel pour les manifestations. Il est vrai que si les agents se trouvent confrontés à devoir transporter des tiers, ils doivent faire appel à une deuxième patrouille qui vient avec un autre véhicule pour prendre ces personnes en charge. Le Conseil administratif a donc demandé au Service de la police municipale de faire un comparatif des différents véhicules qui sont actuellement sur le marché et qui rempliraient les missions qu'ils entendent. Dans les documents qui leur ont été donnés, ils ont donc un tableau comparant sept véhicules. Une demande complémentaire du Conseil administratif avait été faite par rapport au carburant, afin de voir s'il était possible d'avoir des véhicules en version essence, puisque la plupart étaient en version Diesel. De ce tableau ressort le choix qui leur est proposé aujourd'hui, à savoir de partir sur le véhicule Mercedes. Ce n'était à priori pas le choix du Conseil administratif qui estimait que la police municipale n'avait pas besoin de rouler dans un véhicule Mercedes, mais il est vrai que lorsqu'ils ont étudié ce tableau en comparant les prix, les services inclus, etc., c'est ce véhicule qui a déterminé leur choix. A savoir que le montant du véhicule, par rapport au crédit qui est demandé, est de CHF 50'700.- et qu'il faut compter CHF 27'000.- pour l'équipement spécifique police avec les feux bleus, les peintures, etc. Elle précise que les communes de Bernex et de Lancy ont également changé leurs véhicules et ont acquis ce véhicule Mercedes, en ayant probablement fait la même réflexion. Quant au véhicule Toyota Hilux, le Service de la police municipale propose de le conserver, vraisemblablement dans le local qu'ils ont dans la zone industrielle, vu qu'il est utile pour transporter tout ce qui est matériel de manifestations et qu'il est tout de même moins dommage pour transporter.

**La Présidente** annonce que le Bureau du 28 novembre 2017 préconise un renvoi en commission Sécurité, ainsi qu'en commission Economie et finances.

Au vu de l'exposé des motifs et des précisions du Conseil administratif, **M. Monnerat** propose un vote sur le siège.

**M. Righetti** remercie le Service pour ce tableau comparatif et pour avoir pris le temps d'aller voir divers véhicules. Mais il remarque des divergences dans les totaux. En effet, un prix moyen est indiqué par véhicule. Or, s'il prend le prix moyen du Mercedes qui a été choisi, auquel il rajoute les 27'000.- d'équipements spécifiques de police, il arrive bien aux CHF 77'960.- indiqués. Mais s'il rajoute les CHF 27'000.- d'équipements aux CHF 45'750.- du Renault Espace, il n'arrive pas CHF 74'000.-, mais à CHF 72'000.-. Et s'il rajoute les CHF 27'000.- d'équipements au CHF 43'960.- du WV Sharan, il obtient CHF 70'262.-. Il y a sûrement une explication, mais il ne la trouve pas.

**Mme Monbaron** a entendu (mais n'a pas la réponse absolue), que sur certaines marques, des équipements peuvent être compris directement dans le prix, puisque ce sont des véhicules fabriqués en série, en grand nombre, sur lesquels certains équipements peuvent être installés d'office.

**M. Meylan** adresse ses félicitations à la police municipale pour tout le travail qu'ils ont fait. Personnellement, il trouve cela super, mais il s'y opposera pour une seule raison, à savoir qu'il s'agit de véhicules roulant au Diesel. A son avis, ils ne doivent plus acheter du Diesel. Il sait qu'il y a forcément d'autres solutions.

**M. Tinguely** souhaitait faire la même remarque que son préopinant. En effet, ce qui dérange un peu dans ce choix, c'est qu'il s'agit d'un véhicule Diesel. Il rappelle qu'ils ont voté, il n'y a pas longtemps, une motion pour mesurer la qualité de l'air à Plan-les-Ouates. Et ils savent que les véhicules Diesel seront, à terme, sûrement interdits parce qu'ils génèrent beaucoup de particules fines. Il estime qu'il serait intéressant de renvoyer cet objet en commission, afin qu'ils puissent étudier l'opportunité de regarder ce qui existe sur le marché comme véhicules à essence pour voir s'il y a une alternative. Il pense qu'ils doivent bien trouver sur le marché, un véhicule à essence compatible avec les volontés de la police municipale.

**M. Monnerat** fait remarquer qu'il y a quand même 90'000 véhicules, quasiment tous roulant au Diesel, qui passent la frontière tous les jours sur la route de Saint-Julien.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de voter cette délibération sur le siège.

**La proposition de M. Monnerat de voter cet objet sur le siège est refusée par 15 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention.**

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette délibération en commission Sécurité, ainsi qu'en commission Economie.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 108-2017 P, en commission Sécurité, ainsi qu'en commission Economie, par 19 voix pour et 1 abstention.**

e) **D 109-2017 P : Annulation de la délibération D 93-2014**

**La Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 109-2017 P (annexe 5). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

**M. Durand** explique qu'il s'agit de la décision prise par le Conseil administratif, suite à la discussion du renvoi en commission de la délibération D 93-2014 qui prévoyait tout un programme d'installation d'abris vélos sur l'entier du territoire de la Commune. Après différentes discussions en commission Infrastructures, ils ont 'saucissonné' le projet en identifiant un certain nombre de lieux prioritaires sur lesquels il faut installer ces abris vélos. Cela fait l'objet de la délibération suivante. Soit ils faisaient un grand amendement sur la délibération D 93-2014, soit ils l'annulaient complètement et en présentaient une nouvelle, comme cela fut le choix du Conseil administratif. Raison pour laquelle, il leur propose de voter cette annulation sur le siège.

**La Présidente** annonce que le Bureau du 28 novembre 2017 préconise également un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 109-2017 P, sur le siège, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

f) **D 110-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 198'000.- pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues**

**La Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 110-2017 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Durand** explique que cette délibération propose neuf emplacements où ils installeraient les abris vélos pour un total de 120 places-vélos. Il s'agit justement du fruit des travaux de la commission, liés à la délibération qu'ils viennent d'annuler. Pour permettre de financer tout cela, ils ont passé pas mal de temps à identifier les emplacements et à identifier les modèles. Le travail en commission Infrastructures a été fait de manière très précautionneuse.

**La Présidente** annonce que le Bureau du 28 novembre 2017 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Economie de ce projet de délibération D 110-2017 P, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### A. Résolution

#### a) R 11-2017 P : Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

**M. Tinguely** donne lecture de cette résolution.

**La Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette résolution R 11-2017 P (annexe 7). Cette entrée en matière est acceptée par 19 voix pour et 1 refus. Elle annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement et demande à ce que soit faite la lecture de l'exposé des motifs.

**M. Rodriguez** donne alors lecture de l'exposé des motifs.

Si **M. Monnerat** a refusé l'entrée en matière, ce n'est pas qu'il s'oppose à prendre des mesures sur la route de Saint-Julien, mais il estime que cela vient un peu trop tôt, eu égard à ce qui va se passer ultérieurement sur la partie nord de la Commune. Il craint que s'ils adoptent tout ce train de mesures, ils ne puissent gérer le trafic sur la route de Base. Parce qu'il y a fort à parier que tout le monde va descendre sur la route de la Galaise, prendre la route de Base et remonter par les chemins parallèles. Il voit donc difficilement comment ils peuvent parler de cela, même s'ils adhèrent à cette idée, sans qu'ils s'occupent de la route de Base, ce qui serait aussi faire preuve d'un non-respect vis-à-vis des gens habitant sur cette partie-là de la Commune et qui vont déjà suffisamment souffrir dans le futur. Cela lui pose un problème et il ne voit pas, s'ils mettent ces mesures en place au niveau de la route de Saint-Julien, comment ils pourraient forcer les gens à s'embarquer directement sur l'autoroute. Cela lui semble très compliqué. Sur le principe, ce serait idéal, mais cela lui paraît irréalisable. En tout cas pour l'instant.

**M. Chal** avoue qu'il apprécie le scénario. Il est clair que s'ils ne secouent pas la machine maintenant, il ne faut pas attendre que cela vienne. Il fait toutefois remarquer qu'ils n'ont pas été sollicités pour signer cette résolution. Comment cela se fait-il ?

**La Présidente** l'interroge sur le fait qu'il ait demandé à signer cette résolution.

**M. Chal** lui répond qu'il est tombé tout récemment dessus, mais sans plus.

**La Présidente** lui dit qu'il doit normalement avoir reçu un mail lui proposant de la cosigner.

Pour répondre à son préopinant, **M. Rodriguez** explique que cette résolution a été envoyée à tous les chefs de groupe, afin que cela soit discuté dans les différents caucus et qu'elle puisse, bien évidemment, être cosignée. Ce qu'ils peuvent toujours faire. Ils seraient ravis de compter d'autres signatures.

**M. Durand** leur signale que le Conseil administratif a fait bon accueil quand il a pris connaissance de ce projet de résolution et que son renvoi en commission permettra aussi de la mettre en articulation avec une étude dont le cahier des charges, qu'ils ont reçu, a été mandaté par le Canton pour justement faciliter un peu le trafic du bus sur la route de Saint-Julien. Il leur rappelle que dans le cadre de la procédure d'opposition du tram, ils ont aussi fait la proposition

de faire des échanges de domanialité entre la route de Base et la route de Saint-Julien. Il pense donc qu'il s'agit d'un bon sujet à analyser sérieusement et en détails en commission.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de ce projet de délibération, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération R 11-2017 P, en commission Infrastructures et environnement par 19 voix pour et 1 refus.**

## 8. PETITION

### a) Pe 04-2017 : En faveur de la mobilité douce

**La Présidente** demande au secrétaire, M. Righetti, de donner lecture de cette pétition Pe 04-2017 (annexe 8).

**M. Righetti** s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement.

**M. Rochetin** explique que ce n'est pas qu'il ne veuille traiter de cela en tant que Président de la commission Infrastructures, mais il s'interroge sur la plus-value d'envoyer cette pétition en commission. A la limite, sachant qu'ils ont tous bien écouté la lecture de cette dernière, il serait plutôt d'avis de la renvoyer au Conseil administratif, afin de l'inviter à répondre aux pétitionnaires, comme quoi les conseillers municipaux ont bien été informés de tout ceci.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal la proposition de M. Rochetin de renvoyer cette pétition directement au Conseil administratif.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 04-2017 au Conseil administratif, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 9. QUESTIONS

### 9.1. Saconnex d'Arve-Dessus

**M. Chal** revient toujours sur la problématique du trottoir à Saconnex d'Arve-Dessus. Il avoue qu'il va 'péter les plombs', car cela va faire comme pour le lampadaire à l'Agora du Vélodrome pour lequel ils ont attendus deux ans. Il espère qu'ils vont parvenir à la réalisation de ce trottoir, car il faut absolument qu'ils fassent quelque chose. Dernièrement, un de ses amis s'est fait écraser contre le mur par une voiture de pendulaire. Ils ne peuvent plus laisser cette situation ainsi. C'est soit ils s'en fichent, ils ne peuvent rien faire, soit ils fournissent un document attestant que le Département n'est pas d'accord de le faire et lui-même ira prendre la personne chargée de cela, sous le bras, en lui demandant de venir constater sur place. Ce n'est plus possible. Un de ces jours, il y aura un accident avec un enfant et il faut réagir maintenant. C'était déjà idiot de ne pas l'avoir fait au moment où il y a eu les travaux pour les égouts. A ce moment-là, ils n'auraient pas bloqué la route et cela aurait été idéal. Il s'agit d'un tout petit

bout de trottoir. Ils viennent de parler de requalifier la route de Saint-Julien et ce qu'il demande-là n'est rien à côté. Le fait de ne rien faire est une véritable mise en danger.

**M. Durand** lui rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale sur laquelle ils n'ont aucune compétence. Il ne se souvient plus s'il lui a envoyé les dernières réponses du Département ; cas échéant, il le fera tout à l'heure. Il explique avoir demandé une décision officielle, afin que la Commune puisse faire recours. Car l'Etat leur avait dit qu'ils avaient analysé la situation et étaient arrivés à la conclusion qu'ils n'allaient rien changer. Il en était donc rester là et leur avait demandé une décision, afin de faire opposition. Il ne les a pas relancés, mais ces échanges datent de cet automne. Il les fournira volontiers à M. Chal. Il admet qu'il faut interpeller directement l'Etat, car la Commune ne peut pas faire grand-chose si ce n'est les soutenir.

## 9.2. Chemin des Voirets : feux cyclistes

**M. Rodriguez** fait remarquer qu'en remontant le chemin des Voirets en contresens, il y a un feu pour les cyclistes. Or, pour ce feu, il n'y pas de cellule au sol et il faut pousser le bouton presseur. Cependant, ce bouton presseur et ce poteau sont assez en avant, ce qui est dangereux pour les cyclistes lorsque les voitures s'engagent sur ce chemin. Les cyclistes ont donc tendance à monter sur le trottoir pour passer par le passage piéton, ce qui n'est pas une solution pour arranger la situation.

**M. Durand** avoue ne pas avoir la réponse ce soir, car il ignore à qui appartient ce feu. Il prend donc bonne note de la question à laquelle il répondra lors du prochain Conseil municipal.

## 9.3. Décisions de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG)

**M. Rodriguez** revient sur le vote de l'assemblée générale de l'ACG concernant une subvention de CHF 880'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des apm, soumis au droit d'opposition des Conseils municipaux. Dans le cadre du budget, il y avait eu beaucoup de discussions sur les iPhones et autres licences. Il demande donc si, dans ces CHF 880'000.-, il y a une part destinée à payer tous les appareils de la police municipale de Plan-les-Ouates.

**Mme Monbaron** explique que, sauf erreur de sa part, cela est destiné à l'harmonisation des systèmes au niveau des réseaux, des mains courantes, des logiciels d'échanges de données qu'ils ont entre eux, mais n'est pas destiné au matériel physique. Les Natels sont à la charge des communes, d'après la présentation qu'ils avaient eue par la Commandante de la police.

**M. Rodriguez** rappelle que dans le courrier qu'ils avaient pu lire, il était mentionné que l'option mobilité avait été chiffrée sur la base d'un achat d'appareils Apple iOS, via le Canton, intégré aux gestionnaires de flotte MobileIron de la police et dont le coût d'investissement est estimé à CHF 1'500.- par terminal mobile. Ce sont en tout cas les montants qui leur avaient été articulés en commission.

**Mme Monbaron** répond que c'était moins cher que cela, mais déjà trop cher. Ils avaient articulé CHF 1'000.- et cela avait été estimé trop onéreux. Elle pourra lui fournir des montants exacts lors du prochain Conseil municipal.

## 9.4. Question au membre de l'ACG concernant l'utilisation du Fonds Intercommunal

Pour cette question, **M. Rodriguez** s'adresse au membre de l'ACG, à savoir, M. Magnin. Il rappelle qu'il y a deux séances de cela, il avait été annoncé au Conseil municipal, par une

communication du Bureau, que plusieurs résolutions concernant la passerelle destinée à joindre les deux rives du Rhône, émanant de diverses commissions, avaient été soumises. Lors des discussions qui avaient eu lieu, M. Magnin leur avait dit que la réalisation de cette passerelle sortait du cadre du Fonds Intercommunal concerné, à savoir les loisirs, la culture ou la petite enfance. Or là, ils ne sont dans aucun de ces cas. Il sait que dans le cadre du SIAG (puisque cela passe via le SIAG), ils n'ont pas de budget d'investissement. Il demande quelle est la différence entre ces CHF 800'000.- et la question de la passerelle.

**M. Magnin** lui répond qu'il va regarder et se renseigner par rapport au règlement et qu'il lui fournira une réponse lors du Conseil municipal du mois de janvier 2018.

#### **9.5. Démarches du SIACG pour l'amélioration de son système**

La question de **M. Righetti** ne demande pas de réponse ce soir, mais il souhaite toutefois qu'elle soit protocolée pour la suite. Il voudrait savoir où en sont les démarches que le SIAG a proposé afin d'améliorer son système, sachant qu'ils étaient venus en audition en commission. Ils avaient annoncé qu'il allait y avoir des changements et depuis, ils n'ont plus de nouvelles. Il demande simplement au Conseil administratif de prendre note de cette question et d'y revenir soit dans une commission, soit au sein du Conseil municipal.

#### **9.6. Question à la Présidente**

**M. Tinguely** demande à la Présidente (*Ndlr : laquelle est, en ce jour d'Escalade, déguisée en guerrière*) si elle est dotée de superpouvoirs et si oui, quels sont-ils ?

**M. Magnin** répond pour elle qu'elle a le pouvoir de faire taire les gens.

### **10. DIVERS**

#### **10.1. Résolution R 11-2017**

**M. Righetti** revient sur la résolution R 11-2017 qu'ils ont renvoyée ce soir en commission. Il se réjouit de travailler sur cet objet pour la simple et bonne raison qu'il sera très intéressant, considérant les réponses qui leur sont fournies concernant le trottoir de Saconnex d'Arve-Dessus et le questionnement qu'a M. Chal depuis des années, de voir quelles réponses ils recevront du Département concernant toutes les modifications qu'ils souhaitent pour la route de Saint-Julien, qui est également une route cantonale. Les réponses que reçoit M. Chal ce soir ne lui conviennent pas du tout. Certes, ce n'est pas de la faute du Conseil administratif. Il faudra peut-être qu'ils arrivent, un moment donné, à faire connaître leur volonté par voie de presse.

#### **10.2. Remerciements à la Présidente de la part de M. Torri**

**M. Torri** remercie la Présidente pour la haute tenue de ce Conseil municipal.

#### **10.3. Remerciements à la Présidente de la part de M. Magnin**

**M. Magnin** remercie la Présidente de leur avoir permis de venir déguisés, ce soir, ce qui a donné une ambiance tout à fait surréaliste à cette séance. Néanmoins, la séance a eu lieu et a été de bonne qualité.

#### **10.4. Discours pour M. Thomas Veillet**

**M. Durand** adresse à M. Veillet, qui a démissionné du Conseil municipal au mois de novembre 2017, le discours suivant :

*'Cher Thomas,*

*Tu nous as annoncé, juste avant la fondue du dernier Conseil municipal, que tu t'en allais. Et tu nous as gratifiés de quelques mots bien sentis et tu m'as pris au dépourvu. Je n'ai ni ta gouaille, ni ta verve, mais je me dois de te transmettre au nom du Conseil administratif, nos sincères remerciements pour tout ce que tu nous as apporté.*

*Ce qui est déjà certain, c'est que tu vas nous manquer.*

*Mais permets-moi quelques mots : en avril 2015, tu as été élu avec 697 voix, au 8<sup>ème</sup> rang ; pas mal pour un débutant ! Comme tes collègues, tu as ensuite prêté serment en juin 2015 et tu es entré dans la caste des politiciens. Et en novembre, tu nous as expliqué pourquoi tu étais entré en politique, même si Fabienne et Roberto ne t'avaient pas tout dit. Tu voulais la révolutionner. Rien que ça, c'est bien la preuve que Fabienne et Roberto ne t'avaient pas tout dit. Et sensibiliser ce monde étrange à celui non moins étrange de la haute finance. Pour ce qui concerne la révolution, je pense qu'elle reste à faire ; c'est peut-être une idée pour ton successeur.*

*Quant à ton ambition pédagogique, je ne suis pas certain que tu sois parvenu à nous apprendre les méandres de la finance boursicoteuse, mais ce n'est pas si important que cela. Ta vision court-termiste t'as permis de te rendre vite compte comment les méandres peuplent les arcanes politiques d'une localité non cotée comme Plan-les-Ouates. Et relevons avec toi que, question rythme, on est plus proche d'une deuche que l'un de ces bolides que tu testes régulièrement comme la Faucon Millénium. Et on peut constater ensemble que le processus décisionnel en politique n'est pas très rapide, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet de délibération et on l'a vue ce soir. Et c'est vrai, les choses dans la vie vont plus vite.*

*Mais ne disais-tu pas hier, sur ton site Investir.ch, que tu étais hyper content de voir que rien n'avait changé en deux jours. Comprenne qui pourra et cela n'a aucun rapport avec le carnet, enfin, je crois. Donc, cela peut aller plus vite, mais pas bouger beaucoup, y compris dans l'analyse financière. Finalement ce n'est pas si différent de la politique. Pendant ces deux ans et demi durant lesquels tu as siégé comme conseiller municipal, tu as participé à 23 séances du Conseil municipal et participé à 45 séances de commissions, en fréquentant surtout celles qui traitent des sports, de l'économie et des finances, de la sécurité, de la communication et de la naturalisation.*

*J'ai, pour ma part, apprécié tes prises de paroles cash, surtout lorsque le sujet te tenais à cœur, comme par exemple, la naturalisation. Et cela aurait été quand même le comble que tu parles à crédit. En commission, pour ce que j'ai pu entendre, ta parole était plus concise, mais toujours adéquate et cohérente. Et autour du bar du Municipal, les discussions furent autant animées qu'amicales et tu apportais ton point de vue ironique et enflammé avec la bonhomie qu'on te connaît. Que du bonheur, quoi ! QduB !*

*Tu as décidé, malgré tous ces moments, de rendre ton tablier pour te consacrer plus concrètement à tes diverses activités, dont certaines nous sont accessibles, surtout sur internet. Pour ma part, j'ai toujours apprécié tes papiers lorsque je les trouve (je suis un peu le clone de Roby, sur ce coup-là). Ton franc-parler et mâtiné d'explications assez pointues permet au profane que je suis de rendre intelligibles les arcanes de la finance internationale et ce n'est pas gagné. Continues ainsi, tu m'auras toujours comme lecteur.*

*Ce qui a changé depuis un mois, c'est que tu es devenu, Thomas, un ancien conseiller municipal et non un ex-conseiller municipal. Les ex sont ceux qui se plantent aux élections ou ailleurs, du reste. Et si je résume, tu nous quittes pour endosser encore plus sérieusement tes*

*atours de 'Morningbull', dire qu'en faisant cela tu rates peut-être une vocation de 'Eveningcow'.*

*Bon vent et au plaisir de te revoir et mon amitié !'*

Sous les applaudissements de l'assistance, **M. Durand** remet un présent à M. Veillet.

\*\*\*

### ***Clôture de la séance***

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 22H10 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

\*\*\*

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Néant.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

*Ci-joint : Liste des annexes*

## Liste des annexes

### **RAPPORTS :**

- a) Ad hoc pièce D Cherpines du 28 novembre
- b) Commissions réunies du 4 décembre
- c) Economie et finances du 7 décembre
- d) Culture et loisirs du 11 décembre

#### **Annexe 1)**

D 100-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 390'000.- pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus

#### **Annexe 2)**

D 105-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour l'étude de la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant- Mont et cession gratuite des parcelles à la Commune pour être incorporées au domaine public communal

#### **Annexe 3)**

D 106-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 29'000.- pour l'étude pour le renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie

#### **Annexe 4)**

D 108-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale

#### **Annexe 5)**

D 109-2017 P : Annulation de la délibération D 93-2014

#### **Annexe 6)**

D 110-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 198'000.- pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

#### **Annexe 7)**

R 11-2017 P : Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

#### **Annexe 8)**

Pe 04-2017 : En faveur de la mobilité douce

**Commune de Plan-les-Ouates**

Conseil municipal du 12 décembre 2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
AD HOC PIECE D CHERPINES**

Lieu : Mairie – Salle des commissions  
Date et heure : Séance du mardi 28 novembre 2017 à 20h00

**Point de situation sur le programme des équipements sportifs de la pièce D suite à la présentation du bureau LMLV en commission pièce D du 31 octobre dernier**

Certains commissaires estiment que les questions relatives au programme sportif et culturel de la pièce D doivent être discutées uniquement par les commissions permanentes Sports et Culture et loisirs et que la commission Ad hoc Pièce D Cherpines doit s'occuper de l'aménagement de la pièce D. Cet avis n'est pas unanime.

Après un premier refus de se positionner, mais afin de ne pas bloquer le projet du bâtiment dit des « 4 raquettes », et pour aller de l'avant dans l'élaboration de la pièce D, il est procédé à un vote pour valider les terrains prévus dans le bâtiment 4 raquettes :

- La commission valide à l'unanimité les 5 courts de tennis intérieurs, avec 8 oui.
- La commission valide à l'unanimité les 5 courts de tennis extérieurs sur le toit, avec 8 oui. Si l'autorisation en toiture est refusée ou jugée trop complexe, les 5 terrains intérieurs en rez-de-chaussée seront réalisés avec une ouverture maximum sur l'extérieur.
- La commission valide à l'unanimité les 5 terrains de badminton, avec 8 oui.
- A la place des 6 terrains de squash projetés, la commission préconise 4 terrains, avec 7 oui et 1 non.
- La commission valide le terrain de paddle avec 7 oui et 1 abstention.

Le rapporteur : Dominique Tinguely  
Date, le lundi 11 décembre 2017

## **RAPPORT DE LA SEANCE DES COMMISSIONS REUNIES**

Date et heure : Lundi 4 décembre 2017

Lieu : Mairie - Salle du Conseil municipal – Mairie

1. Appel à projet de coopératives sur les terrains prévus par la commune dans le périmètre des Sciers, étape 2. Il s'agit de pouvoir soutenir l'habitat coopératif en choisissant les partenaires sur des éléments concrets. Processus de sélection à 2 tours permettant de retenir lors du deuxième tour un nombre restreint de coopératives afin de leur demander un avant-projet en fonction des critères établis. Les constructions devraient pouvoir commencer à l'issue de celles de la première étape. Présentation des experts sollicités, de la composition du jury et du planning visant à la signature de la promesse des droits de superficie fin 2018.
2. Point d'avancement sur l'étape 1 : Les travaux vont démarrer dans la première moitié de l'année 2018. En ce qui concerne les immeubles de la commune, les travaux pourraient commencer à l'automne 2018 avec livraison prévue des immeubles fin 2020 ou début 2021.
3. Besoins en financement de 36M pour la construction des immeubles de l'étape 1 et des aménagements publics nécessaires en tenant compte des recettes escomptées sur la vente des appartements en PPE et de la participation des fonds intercommunaux
4. Présentation des différents chantiers d'aménagement en cours ou à réaliser dans les prochains mois dans le quartier des Sciers. En ce qui concerne l'ancienne école des Serves, elle a été démolie et le remontage est en cours au Vélodrome.

Le rapporteur : Maurice Gardiol  
04.12.2017

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 12 décembre 2017

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES</b></p>
---

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Mercredi 7 décembre 2017 à 20h00

**1. Audition de M. Antonio Gambardella, Directeur de la FONGIT et de Mme Evelyn Schmid**

M. Gambardella présente la FONGIT qui est une plateforme de soutien pour les start-up innovantes. La vie d'une start-up se distingue en trois phases avec des risques de délocalisation dans la deuxième, à savoir l'ancrage. La FONGIT demande une aide pour cette phase de CHF 100'000.-/an.

**2. Audition de M. Rolf Gobet, Directeur de l'OPI et de M. Philip Maguire**

M. Maguire présente le rapport de la phase mise en œuvre dans le cadre du mandat de relation avec les entreprises de Plan-les-Ouates. Une analyse a été faite sur les différences entre un délégué économique ou une externalisation de cette tâche.

**3. Délibération D 100-2017: Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus**

Les Conseillers administratifs présentent le projet. Les questions portent principalement sur des points techniques, les différents utilisateurs ainsi que sur l'activité culturelle qui s'y déroule. Deux amendements sont proposés et refusés.

**Les membres de la commission préavisent favorablement la délibération par 3 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.**

**4. Communications du Conseil administratif**

a. La commission prend note du dépassement de CHF 16'140.- sur la délibération D 102-2014 : Captage des eaux de ruissellement du ch. des Etangs-de-la Bistoquette.

b. Il est informé de la séance avec l'OCIRT.

c. Le Café de la Place souhaite rafraichir le café pour fêter les 10 ans d'activité.

Le rapporteur : Mario Rodriguez  
07 décembre 2017

## Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : Bibliothèque de la Cité et Société de lecture

Date et heure : 11 décembre 2017 – 19h00

1. Après la visite guidée de la Bibliothèque municipale de la Cité, les membres de la commission ont un échange au sujet du projet de médiathèque de l'Espace-Palettes avec la Commune de Lancy, ainsi que la réflexion à mener à ce sujet avec la Commune de Confignon dans le périmètre des Cherpines.
2. Projet culturel dans le quartier de La Chapelle – Les Sciers. L'école du Sapay répond à certains besoins mais une réflexion est en cours sur les possibilités d'offrir d'autres espaces pour des animations culturelles. Proposition de deux espaces autogérés avec les habitants, l'un sous forme d'une salle de mouvement et un autre plus polyvalent. Sont également envisagés un espace extérieur, ainsi que la mise à disposition d'ateliers d'artistes. La réflexion doit se poursuivre en consultation avec le SCA pour trouver les lieux appropriés.
3. Pré-bilan des activités récentes du service culturel. Les Mercredis du cinéma et le petit Black Movie ont connu un beau succès. Le Petit festival pour les familles avec enfants de 4 à 7 ans a fait le plein une semaine à l'avance sur l'ensemble de la programmation. 250 personnes ont participé au Sirop dansant le week-end dernier en coordination avec le Service de l'enfance.
4. Diverses informations du CA :
  - a. Projets de créations et d'animations avec le Centre de formation professionnel Arts
  - b. Plein-les-Watts festival : l'association cherche les solutions par rapport aux emplacements, au parking et au camping
  - c. Le Musée de la mémoire de Plan-Les-Ouates a été inauguré au ch. de Vers 7
  - d. Une administratrice ad intérim a été trouvée pour La julienne
  - e. Une convention est en préparation avec la fanfare, ainsi qu'avec les associations bénéficiant de subventions de plus de CHF 10'000
  - f. La Brisolée s'est bien passée à La julienne
  - g. Le service culturel a eu l'occasion de rencontrer l'association Ad Vitam pour parler des suites possibles de leur spectacle Coïncidanse
5. Divers : Le Festival « En Avent toute » du TemPL'Oz Arts s'est déroulé ces dernières semaines et a accueilli plus de 500 spectateurs. Reportages photos disponibles sur le site de l'Association ([www.templozarts.ch](http://www.templozarts.ch))

Le rapporteur : Maurice Gardiol



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 100-2017**  
Séance du 12 décembre 2017

## **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 390 000 F pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus

Vu l'acquisition en 2015 par la Commune de la parcelle N° 5662 d'une surface de 1314 m<sup>2</sup> et du bâtiment de la Distillerie d'une surface de 824 m<sup>2</sup>, situés à Saconnex-d'Arve Dessus au chemin Maronsy 50,

vu les activités de vinification, de distillation et de macération de fruits se déroulant à la Distillerie dans un bâtiment non conforme aux normes de sécurité en vigueur,

vu les mesures à prendre pour restreindre les risques en lien avec le stockage des produits inflammables,

vu la volonté de la Commune de permettre aux locataires d'avoir des locaux aux normes de confort actuelles et pour partie chauffés,

vu les travaux d'améliorations du contexte bâti existant demandés par les locataires actuels,

vu les activités organisées par le Service culturel dans les locaux de la Distillerie dans le cadre de manifestations et notamment lors de la Cour des Contes,

vu les mandats attribués au bureau d'architectes DMA Architecture et au bureau d'ingénieur en protection incendie Ferrari SST et autres ingénieurs pour étudier la mise en conformité de la Distillerie,

vu l'exposé des motifs EM 100-2017, de septembre 2017 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 12 oui, 6 non et 2 abstentions

1. D'accepter de lancer l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus et ce jusqu'au retour des appels d'offres, y compris le dépôt d'une requête en autorisation de construire.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 390 000 F, destiné à financer cette étude,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 390 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 390 000 F.
5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de rénovation, transformation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultat sous rubrique MCH2 N°3411.

SCA/EH/SF – 12.12.2017/#36849



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 105-2017**  
Séance du 12 décembre 2017

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 160 000 F pour l'étude de la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont et cession gratuite de parcelles à la Commune pour être incorporées au domaine public communal

Vu le mandat confié au bureau T-Ingénierie,

vu le réseau existant en système unitaire qui n'est pas conforme à la loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20 de 1991) et à la loi cantonale sur les eaux (LEaux GE - L 2 05 de 1961),

vu les travaux d'assainissement prévus dans ce secteur dans le cadre des obligations légales que les communes doivent remplir conformément à la loi sur les eaux,

vu que le chemin de Riant-Mont est l'un des derniers chemins encore en système unitaire (eaux mélangées) de Plan-les-Ouates,

vu que le chemin de Riant-Mont est un chemin privé, que la commune de Plan-les-Ouates souhaite incorporer le chemin susvisé dans son domaine public, en accord avec les riverains, selon les modalités de l'article 49 de la loi sur les routes (LR - L 1 10),

vu les accords de principe de tous les copropriétaires du chemin Riant-Mont déjà obtenus quant à la cession gratuite du chemin, pour certains sous conditions liées à l'aménagement routier de celui-ci et l'approbation du Département quant à la mise en œuvre de la procédure définie par l'article 49 LR,

vu que le Département s'est montré favorable à déclarer l'intérêt public de l'équipement, sur la sollicitation et en accord avec la commune de Plan-les-Ouates, afin d'intégrer l'équipement existant au réseau secondaire de la Commune,

vu le devis du bureau d'ingénieurs T-Ingénierie du 3 novembre 2017 pour l'étude du séparatif et de l'aménagement routier,

vu l'estimation des coûts du géomètre et du notaire pour la mise en œuvre des cessions devant intervenir dès la validation du projet par les copropriétaires du chemin,

vu l'exposé des motifs EM 105-2017, de décembre 2017, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût de l'étude et de mise en œuvre des cessions, ainsi que le plan de situation relatif à cette opération,

vu la prise en charge du coût d'assainissement des frais de la commune de Plan-les-Ouates par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05), et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants (LEaux-GE)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 19 oui et 1 non

1. D'accepter de réaliser l'étude pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont.
2. D'accepter la cession gratuite des parcelles formant le chemin de Riant-Mont, soit les parcelles N° 3930, 3949, 3959, 3961, 3999, 4000, 4001, 4002, de Plan-les-Ouates et une partie à détacher des parcelles N° 5201 et 5202 devant faire l'objet d'une division pour être incorporées au domaine public communal.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 160 000 F destiné à financer cette étude et la cession des parcelles.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 160 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5032, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont qui sera présenté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultat.
7. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/GR – SF/PL – 12.12.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 106-2017**  
Séance du 12 décembre 2017

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 29 000 F pour l'étude du renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu le rapport du bureau Ertec, de mars 2012, concernant l'expertise de sécurité routière et le contrôle de l'efficacité de la zone 30 des Voirets,

vu les préconisations du bureau Citec, de décembre 2012, concernant le diagnostic de la situation et les principes d'aménagement,

vu l'offre du 21 août 2017 du bureau d'ingénieurs T-Ingénierie SA pour l'étude de l'aménagement routier,

vu la Loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (L1 11) du 21 septembre 2007,

vu l'exposé des motifs EM 106-2017, de décembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer l'étude pour le renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 29 000 F, destiné à financer et à entreprendre cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 29 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation d'un aménagement de mobilité douce sur la route, du renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie qui sera présenté ultérieurement.
  
5. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

PM/MC – SCA/GR – SF/PL – 12.12.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 108-2017 P**  
Séance du 12 décembre 2017

### **PROJET DE DELIBERATION**

relatif au crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la police municipale

Vu les missions et prérogatives de la police municipale qui ont fortement évolué ces dernières années, générant de nouveaux types de missions et interventions,

vu que le véhicule Toyota Hilux, acquis en 2005, ne permet plus de remplir ces missions,

vu l'étude comparative effectuée, détaillant les capacités et les coûts de divers véhicules,

vu les résultats de l'étude conférant un maximum de points positifs au Mercedes classe V, véhicule déjà employé dans diverses communes avoisinantes,

vu l'intérêt de procéder à cette acquisition par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ce véhicule, en lien avec sa durée de vie et prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 108-2017 de novembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 77 700 F, destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la police municipale.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 No 5060, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant net de 77 700 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif » de 2019 à 2028.

OV/KM – SF/PL 14.11.2017 # 40170



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 109-2017**  
Séance du 12 décembre 2017

## **DELIBERATION**

relative à l'annulation de la délibération D 93-2014

Vu la délibération D 93-2014, introduite au Conseil municipal le 20 mai 2014, relative à à l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues pour un montant de 784 000 F,

vu les débats en Commission Mobilité et Sécurité du 25 mai 2014 lors de la précédente législature et en Commission Infrastructures et environnement des 28 novembre 2016, 9 janvier 2017, 29 mai 2017 et 6 novembre 2017,

vu la demande émise par les commissaires de la Commission Infrastructures et environnement le 29 mai 2017 auprès du Conseil administratif de proposer un autre projet d'abris pour le stationnement des deux-roues,

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 20 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 93-2014, introduite au Conseil municipal le 20 mai 2014, relative l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues pour un montant de 784 000 F.

PM/mc – 12.12.2017 # 40444

Conseil municipal

Législature 2011-2015  
Délibération **D 110-2017 P**  
Séance du 12 décembre 2017

### **PROJET DE DELIBERATION**

relatif au crédit d'engagement de 198 000 F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

Vu les recommandations rendues par l'association Pro Vélo en juin 2012,

Vu le recensement des places de stationnement effectué au printemps 2017 par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le Plan directeur des chemins pour piétons et Schéma directeur du réseau cyclable, adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013, mentionnant en son point 4.3.2 la nécessité de places de stationnement abritées et sécurisées pour les cycles,

vu le manque de places de stationnement abritées pour les deux roues sur le territoire communal,

vu l'exposé des motifs EM 110-2017, de novembre 2017, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux, ainsi que le choix du modèle d'abri et des emplacements relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 198 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 198 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant brut prévu de 198 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2028.

PM - SF – novembre 2017 # 40445

## Résolution

Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

Vu les actions du document « Mobilités 2030 – Stratégie multimodale pour Genève » édité par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),

Vu le « Plan d'actions du réseau routier 2015-2018 » édité par le DETA,

Vu le « Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 » édité par le DETA, en particulier la mesure No 1.7 « Pénétrante cyclable d'intérêt cantonal Route de St-Julien »,

Vu la mesure No 35-15 « Requalification de l'espace-rue sur la route de St-Julien, y.c aménagements pour bus » du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

Vu la mesure No 23 de la fiche B02 « Renforcer le réseau TC structurant » du Plan directeur cantonal 2030 actuellement en vigueur,

Vu la brochure explicative « Modérer le trafic à l'intérieur des localités » de l'Office fédéral des routes,

Vu la loi H 1 50 « Loi sur le réseau des transports publics »,

Vu l'absence de mesures concrètes pour la route de St-Julien sur territoire de Plan-les-Ouates dans le cadre des « 100 mesures cohérentes et équilibrées » éditées par le DETA,

Vu le chapitre 6.3.3 du Plan directeur communal de Plan-les-Ouates 2009,

Vu l'enquête publique No 5807 relative à la modification de l'accès au chemin des Voirets depuis la route de St-Julien,

Vu la délibération D 72-2017 relative au crédit d'engagement de 707'000 francs pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers,

Vu les réalisations à Granges, Saint-Imier, Soleure, Aarau, Bienne, Köniz, Zurich et bien d'autres villes en Suisse,

Vu les travaux réalisés sur la route de St-Julien durant l'été 2017,

Vu les quartiers denses de part et d'autre de la route de St-Julien,

Vu la dangerosité des carrefours et des traversées de la voie,

Vu l'espace exigu des trottoirs dédiés aux piétons,

Vu la volonté affichée lors des élections 2015 par tous les groupes politiques de la commune d'apaiser la circulation sur la route de St-Julien,

Vu l'exposé des motifs, associé à cette résolution,

Sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

**DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1) De réclamer officiellement un réaménagement de la route de Saint-Julien ;

2) De solliciter à cet effet le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) pour qu'il présente à la Commune de Plan-les-Ouates toutes les mesures envisageables pour la requalification de la route de Saint-Julien, afin d'augmenter la sécurité des différents utilisateurs de cet axe, d'offrir un espace confortable aux piétons et aux cyclistes, d'assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers.

*Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri*

*Les socialistes : Maurice Gardiol, Nathalie Ruegger, Glenna Baillon*

*Vert's libéraux : Jean-Michel Meylan, Catherine Borstcher, Véronique Özazman*

*Parti démocrate-chrétien :*

*Parti libéral-radical :*

*Mouvement citoyen genevois :*

### **Exposé des motifs**

La commune de Plan-les-Ouates est traversée par une route de grand débit, à savoir la route de Saint-Julien. Celle-ci est une pénétrante en direction de la ville de Genève. Sa domanialité est cantonale. Elle sépare deux quartiers importants de la commune, dotés de nombreux habitants. Nous sommes en présence de ce que l'on nomme, dans les milieux spécialisés, un village-rue.

Les problèmes de la route de Saint-Julien sont discutés depuis plusieurs années. En 2015, certains candidats à l'Exécutif communal ont exprimé leur volonté de « fermer la route de Saint-Julien au trafic pendulaire » et de « discuter sérieusement de requalifier la route de Saint-Julien, qui est le cœur du village historique » (voir Léman Bleu, *Au cœur des communes*, 2<sup>ème</sup> partie, du 14 avril 2015).

Les caractéristiques de cette route posent de nombreux problèmes et aucune amélioration notable ne se fait sentir. En effet, certaines mesures cantonales mises en place visent à fluidifier davantage la circulation routière au détriment des habitants, qui souhaiteraient longer ou traverser la route. Par exemple, les travaux de synchronisation des feux pour pénétrer en ville de Lancy direction Genève, telles que mentionnées dans les « 100 mesures » pour la mobilité cohérente. Ou également, la récente enquête publique proposant d'interdire de tourner à gauche dans le chemin des Voirets depuis la route de Saint-Julien, toujours en direction de la ville de Genève.

Voici six constats problématiques concernant le tronçon de la route de Saint-Julien situé sur le territoire de Plan-les-Ouates. Ceux-ci nécessitent des propositions concrètes d'amélioration de la part des autorités du Canton :

#### *1.) Route de Saint-Julien et sécurité*

La route présente un déficit de sécurité pour les piétons, les cyclistes mais également pour d'autres véhicules motorisés.

De nombreuses rues débouchent sur la route de Saint-Julien avec un manque de visibilité (chemins de la Redoute, du Champ-Bollet, Vachoux, de Riant-Mont, de la Mère-Voie, route des Chevaliers-de-Malte).

Certains tronçons de trottoir ne garantissent pas une sécurité suffisante pour les piétons.

## *2.) Route de Saint-Julien et vitesse*

La route de Saint-Julien a une vitesse limitée à 50 km/h. Pour traverser la localité, elle pourrait être abaissée à 30 km/h afin d'améliorer la sécurité. La route des Chevaliers-de-Malte est, elle, limitée à 20 km/h et débouche directement sur une route limitée à 50 km/h et non sur une route à 30 km/h. Une réduction de la vitesse sur la route de Saint-Julien aurait pu être réalisée pour respecter la logique d'une hiérarchie de vitesse entre les différentes voiries.

## *3.) Route de Saint-Julien et circulation cycliste*

L'itinéraire cycliste passant par la route de Saint-Julien a été identifié dans le cadre du projet d'agglomération en tant que pénétrante majeure pour les vélos. Celle-ci doit être améliorée car, à l'heure actuelle, son itinéraire manque de lisibilité et de sécurité : il présente des obstacles majeurs (barrières, carrefours difficiles, etc.) entre le Mail 2000 et la route du Camp.

Lors du traitement de la délibération D 72-2017, nombre d'élus du Conseil municipal ont relevé la nécessité de privilégier la route de Saint-Julien pour réaliser une piste cyclable claire et confortable, en lieu et place de l'utilisation de la « Promenade tordue ». Il est donc nécessaire d'interpeller le canton à ce sujet.

## *4.) Route de Saint-Julien et transports collectifs*

Un bus transite par la route de Saint-Julien, mais il reste régulièrement coincé par la circulation. Il serait opportun d'offrir aux transports publics un espace dédié suffisant, ou du moins de leur donner la priorité sur les autres usagers aux carrefours. En ce sens, une réduction de certaines places de stationnement doit être envisagée. L'actuel conseiller d'Etat en charge du DETA a également rappelé à plusieurs reprises sa forte volonté de mettre en place un bus à haut niveau de service (BHNS) sur la route de Saint-Julien, précisément pour éviter que les transports en commun ne soient tributaires de la circulation motorisée individuelle.

## *5.) Route de Saint-Julien et espace public (accès aux rez-de-chaussée)*

Les espaces devant les rez-de-chaussée des bâtiments longeant la route de Saint-Julien sont inadéquats et inconfortables : l'accès aux logements et aux arcades commerciales est difficile. Il est donc nécessaire de revoir la route et ses abords comme un « espace public ». L'aspect patrimonial du village historique de Plan-les-Ouates doit également être considéré dans le cadre de la requalification de la route.

## *6.) Route de Saint-Julien et quartiers adjacents*

La route agit comme une césure entre les quartiers du Vélodrome/Voirets et du Pré-du-Camp. Lors de discussions sur les politiques sociales, il a notamment été relevé qu'il n'y avait que peu de jeunes du Vélodrome qui se rendaient dans les locaux du Localdos, situés au sud de la route, à cause de l'obstacle symbolique et physique que représente cette route. Il en allait de même dans l'autre sens. Il apparaît donc comme urgent de lever cette barrière psychologique, en traitant la route comme un site permettant d'être facilement traversé.

Après de trop nombreuses années durant lesquelles la situation ne s'est pas améliorée, il est devenu primordial que le Conseil municipal de Plan-les-Ouates interpelle fermement le Canton, afin que celui-ci prenne acte du caractère « espace-rue » de la route de Saint-Julien et qu'il fasse le nécessaire pour requalifier cet axe, de manière à ce que la population de Plan-les-Ouates puisse l'utiliser pleinement et en toute sécurité.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette résolution en l'acceptant.

Séance du 12 décembre 2017

**Pe 04-2017**

**Genève, 15 Novembre 2017**

Madame  
Alexandra SAAS  
Présidente du Conseil Municipal de  
Plan-les-Ouates

**Pétition en faveur de la mobilité douce**

Madame la Présidente,

Veillez trouver ci-dessous une pétition en faveur de la mobilité douce.

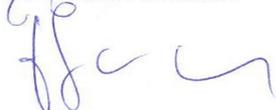
Cette pétition a été initiée par les deux sous-signataires, médecins et membres du comité de ProVelo Genève. Elle est soutenue par 429 médecins travaillant en privé ou en institutions publiques (emails de soutien à votre disposition).

Nous sommes particulièrement soucieux de la santé de notre population et donc très inquiets de l'augmentation de l'obésité et de la sédentarité dans notre canton et souhaitons que vous vous engagiez à nos côtés en faveur du développement de la pratique du vélo à Genève.

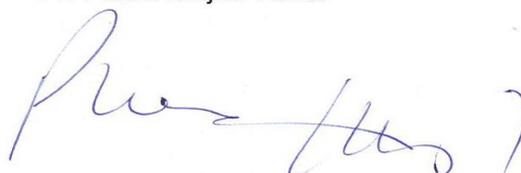
Cette pétition a été également envoyée à toutes les autres autorités publiques cantonales et municipales du canton et nous vous remercions donc de la distribuer aux membres de votre conseil.

Salutations respectueuses.

Dr Patrick Saudan



Pr. Pietro Majno-Hurst



## Texte de la pétition

### « Les médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo »

Considérant que :

*-Se déplacer quotidiennement à vélo diminue la mortalité de 40% sur quinze ans (Anderson et al. Arch Int Med 2000 ; 160 :1621-1628)*

*-Cet avantage persiste également malgré l'exposition des cyclistes à la pollution et aux dangers de la circulation en ville (Mueller et al. Preventive Medicine 2015 ; 76 :103-114).*

*-La sédentarisation augmente et le surpoids concerne 41 % de la population genevoise (Enquête suisse sur la santé 2012 Office fédéral de la statistique 15.12.2016)*

*-La pratique du vélo augmente avec les infrastructures urbaines la favorisant. (Sadik-Kahan et al. JAMA int med 2017 ; 177 :613-614)*

**Vu l'impact sur la santé publique de la pratique du vélo, nous soussignés, médecins à Genève, demandons à nos autorités exécutives et législatives, cantonales et communales, d'inscrire en priorité dans leur agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec le résultat de la votation sur l'initiative 144 (« pour une mobilité douce (initiative des villes) » du 15 mai 2011.**

## Médecins travaillant dans le secteur privé :

Dre ALLEGRE Astrid, Dr ANTONELLI Eric, Dr ARRIGONI Eviano, Dr AUVERGNE Bertrand, Dre BARDE Caroline, Dr BATTISTI Thierry, Dre BAUMGARTNER Andrée, Dre BECERRA Maria, Dr BECK Pierre, Dr BENGOA José, Dr BERNIMOULIN Michael, Dr BEYELER Yves, Dre BIDEAU Martine, Dr BINDSCHIEDLER Marc, Dr BOERLIN Jean-Pierre, Dre BONFANTI Silvia, Dre BORELLA Eugenia, Dr BOROLI Filippo, Dr BOURQUIN Vincent, Dr BRIEFER Jean-Pierre, Dr BRÜCKNER Jean-Claude, Dre BRUSCHWEILER STERN Nadia , Dr BUCLIN Thiebaud, Dr BUCHS Nicolas, Dre BUERGE EDWARDS Anne, Dre BUTS Irina, Dr CANELLAS Luis, Dre CENTENO WOLF Noemi, Dr CHAPUIS Bernard, Dre CHARMILLOT Aude, Dr CHARBONNIER Gilbert, Dr CHATELAIN Patrick, Dr CHATTON Dominique, Dr CHATTON Jean-Yves, Dr COIN Isabelle, Dr COURVOISIER François, Dre CICOTTI Elizabeth, Dr COQUOZ Christian, Dr DALAKAKI Xanthoula, Dre DANG Cécile, Dre DELLA SANTA Dominique, Dre DE MOERLOOSE Corinne, Dre DESCLOUDS CASSANI Marinella, Dr DOBRYNSKI Nicolas, Dr DOTTERENS Yves, Dr DREIFUSS Sylvain, Pr DUCOR Philippe, Dre DUMAS Clémence, Dr DUSSOIX Philippe, Dre EISELE BACHELARD Margit, Dr EGGER Jean-François, Dr ERNANDEZ Thomas, Dr EXQUIS Bernard, Dr FARHOUMAND RIAZ, Dre FARQUET DUNON Murielle, Dr FARPOUR Bijan, Dre FAVET Laurence, Dr FAVRE Laurent, Dr FAVRE Guillaume, Dre FERRIERE Karine, Dre FRANCIS DÄLLENBACH Margaret, Dr GACHE Pascal, Dr GAMBA Lucien, Dr GAUDIN Thomas, Dr GAMBIRASIO Riccardo, Dr GILLABERT Cedric, Dr GIMENEZ Emmannuell, Dr GOJANOVIC Boris , Dr GOUMAZ Michel, Dr GRANDIN Stéphane, Dr GROSCLAUDE Maxime, Dr GRESSOT Gilles, Dre GRÜNENWALD D'AMONE Michèle, Dre GUERRERO BRATSCHI Maria, Dr GUIGNET Alain, Dr GUILBERT Patrick, Dre GÜR GRESSOT Céline, Dr HAENGGELI Charles-André, Dre HALLER Sabine, Dr HALLER Sven, Dre HAUSER Renate, Dr HEDE Vincent, Dr HEGI Christophe, Dr HEINICKE Jean-Marc, Dr HERRMANN Martin, Dr HOFFMANN Jacques, Dre HONG Minh Luyen, Dre HORVATH Judit, Dr HUEHN Christophe, Dre ILIESCU Ilieana, Dre ISELIN-CHAVES Irene, Dr ISOZ Corinne, Dr JACQUIER Christophe, Dre JAMES Franceline, Dre JAUSLIN-LIRONI Corinne, Dre JELK MORALES Laurence, Dr KIEFER Bertrand, Dre KISS-BODOLAY Nora, Dr KLAUSER Pierre, Dre KOOGER Nicole, Dr KRAEMER Ronald, Dr e KÜRSTEINER Karin, Dre LACÔTE Gisèle, Dr LACOUR Marc, Dr LAMBIEL Julien, Dr LANIER Cédric, Dre LATINI KELLER Vanessa, Dre LEMMA Aline, Dr LEDERREY Jacques, Dre LEFEBVRE Danièle, Dre LE GAL Frédérique-Anne, Dr LOEW François, Dr MACHADO Axel, Dr MALIS Didier-David, Dr MAILLARD Christophe, Dre MAURICE MARECHAL Bernadette, Dre MAZZOLA Olivia, Dr MEGEVAND Christophe, Dr MEGEVAND Eric, Dre MEKACHER Ridha, Dre MERMILLOD Nadja, Dr MONTORO Oscar, Dr MORALES Michel, Dr MOUSTAFOV ALPMAN Sabri, Dr

### **Médecins travaillant en institutions publiques :**

Dr ABBAS Mohamed, Dr ABRAMOWSKI Serge, Dr ADLER Dan, Dr AEBISCHER Gaspard, Dre ALBERQUE Christel, Dr ALPMUN SABRI Moustapha, Dr ALTWEGG Guillaume, Dr AMSTUTZ Sebastien, Dre AMYAI Nadia, Dre ANCRENAZ-TULVAN Georgiana, Dre ANDEREGGEN Elisabeth, Dr ANDRES Axel, Dre ANGUELOVA Dessislava, Dr ARELLANO OSORIO Mauricio, Dre ARMENTER DURAN Julia, Dre ARSEVER Sara, Dre AVRAMOV-RENDALL Katia, Dr AYER Christian, Dre BA Guillemette, Dre BAILLY Amélie, Dr BARTOLI Andrea, Dr BEAUVERD Yann, Dr BEDAT Benoît, Dr BENAMRAN Daniel, Dr BENKABOUCHE Mohamed, Pr. BERNEY Thierry, Dr BICHARD Philippe, Dr BIGONI Jerome, Dr BIRRAUX Jacques, Dr BLONDON Marc, Dr BOEHLEN Françoise, Pr BOULVAIN Michel, Dre BOLENS Guillemette, Dr BOTSIKAS Diomidis, Dre BOUDABBOUS Sana, Dr BRÄNDLE-PINTO Joana, Pre BROERS Barbara, Dre BRUN Charlotte, Dr BRUYERE Clémence, Dre BUZZI Marta, Dr CACHELIN Hugues, Pre CALMY Alexandra, Dr CALZADA RIBALTA Gerard, Dre CASTRILLON OHANESSIAN Benedicta, Dre CAZORLA Charline, Dr CHAMOT Nicolas, Dr CHEVALLIER Mathieu, Dr CHOPARD Pierre, Dre CLAVER Marine, Dr CLERC Lukas, Dr COURT Stéphane, Dre COWALOOSUR-NOIRAT Carole, Dr COULON Geraldo, Dr COTTET Philippe, Dre CROFTS Victoria, Dre CUISSART DE GRELLE ROGIER Noemie, Dr CZARNETZKI Christoph, Dr DALLENBACH Patrick, Dre DARBELLAY Pauline, Dre DAYER Anastasia, Dre DE ARAUJO ABREU Adelaide, Dre DE LUCA Roberta, Dre DE MASSOUGNES Sophie, Dre DESPRES Lena, Dre DITISHEIM Agnes, Dr DOMBRE Vincent, Dre DOMENJOZ Iris, Dr DOMINGUEZ Dennis, Dre DORI Sandra, Dre DOUAU Isabelle, Dr DULGUEROV Nicolas, Dr DUPUIS Arnau, Dre DURIEUX Sophie, Dre DUXBURY Beatrice, Dre EDAN Anne, Dre EGERVARINE Monika, Dr EL HAJJ Elie, Dr EHRET Georg, Dr EMONET Stéphane, Dr EPERON Gilles, Dre FARPOUR-LOMBERT Nathalie, Dr FAVROD-COUNE Thierry, Dr FERNANDES Sandra, Dr FERNANDEZ Eugenio, Dre FERRARI-LACRAZ Sylvie, Dr FINCKH Axel, Dre FISCH Loraine, Pr FONTANA Pierre, Dr FREI Angela, Dr FRIGERI Mauro, Dr FRISONI Giovanni, Dr GALANI Vasiliki, Dre GARCIA Anna, Dre GARCIA-TARODO Stéphanie, Dr GEMAYEL Anouche, Dr GENEVAY Stéphane, Dr GIACOMO GIOSTRA Emiliano, Dr GIRARDIN François, Dr GOOSSENS Nicolas, Dr GRAF Véronique, Dr GUEL Elif, Dr GUERREIRO Ivan, Pr GUYOT Jean-Philippe, Dre HADAYA Karine, Dre HAMARD Marion, Dre HAMION Clothilde, Pr HARBARTH Stephan, Dre HARDT STEFFENINO Simone, Dr HENTSCH François, Dre HERITIER BARRAS Anne-Chantal, Dr HOLZER Franz Josef, Dr HOLZER Nicolas, Dr HUGUET Saadia, Pre HURST Samia, Dre ITEN Anne, Dr JACKSON Yves, Dr JAQUES David, Dr JORNAYVAZ François, Pr KAISER Laurent, Dr KARENOVICS Wolfram, Dr KASTRITIS Ioannis, Pr KAYSER Bengt, Dre KERN Ilse, Dre KIRK Marine, Dre KOLB